



HISTOIRE SECRETE DES DEPUTES MRP

19 janvier-22 mars 1956

« *Guy Mollet est assuré d'obtenir l'investiture grâce aux voix communistes bien que son discours, qui aurait pu être fait par Paul Reynaud lui-même, soit conçu pour avoir des voix au centre.* » (Fernand Bouxom à la réunion du Groupe MRP le 31 janvier).

Les élections législatives du 2 janvier 1956 n'ont pas assuré le succès d'une majorité parlementaire. Le Front Républicain, qui avait espéré être le gagnant, n'obtient que 195 élus sur 595.

Pour former le nouveau gouvernement (celui qui succèdera au Gouvernement du radical Edgar Faure), le président de la République, René Coty, désigne Guy Mollet, député du Pas-de-Calais, 51 ans, secrétaire général de la SFIO ; cette formation est la plus importante des partis alliés dans le Front Républicain ; avec 96 députés, elle est devant les 56 radicaux, les 22 Républicains sociaux (ex-RPF) et les 19 UDSR-RDA (Rassemblement Démocratique Africain).

Arithmétiquement, ce n'est pas un mauvais choix, dans la mesure où l'on s'attend au vote favorable des 144 députés communistes et de leurs 6 apparentés progressistes.

Politiquement, c'est jouer aux dés et prendre des risques. Mais il en irait de même avec n'importe quel autre dirigeant politique, dans n'importe quel camp. Le Parti communiste ne joue pas la formation d'un gouvernement PC-SFIO, mais une alliance PC-SFIO qui couperait la SFIO de tous les autres partis pour préparer un Front Populaire, dominé par le PC et hostile à la construction européenne. Or le MRP, le RGR, les modérés (regroupés pour la plupart à cette époque dans le Centre des Indépendants et Paysans, derrière Antoine

Pinay) ne veulent pas d'une telle aventure. Un gouvernement Guy Mollet durera donc aussi longtemps que le retour du PC dans l'opposition - inévitable - sera compensé par un soutien du centre et du centre-droit. Ce qui demandera du temps, d'ailleurs ; le remplacement-éclair du Général Catroux, partisan d'une politique libérale en Algérie, par Robert Lacoste, le 7 février, comme ministre résidant en Algérie, ne changera rien au vote du Groupe communiste, pas plus que l'octroi des pouvoirs spéciaux au Gouvernement pour combattre la rébellion, le 12 mars...

C'est dans ces conditions que Guy Mollet, le 31 janvier, obtient l'investiture et l'approbation de la composition de son gouvernement par 420 voix contre 71 ; une majorité très forte mais qui ne signifie rien puisqu'elle est faite d'une addition de contradictions.

Le MRP, dans cette affaire, garde patience et agit dans une totale indépendance.

Il le fait au surplus avec une ironie qui traduit une décontraction dont il n'est pas coutumier, surtout quand il a des ministres au gouvernement. Telle cette apostrophe de Fernand Bouxom (en haut de la page) !

Nous avons publié dans notre numéro 108 le procès-verbal de la première réunion tenue par le nouveau Groupe MRP, le 18 janvier 1956 (page 31).

Le Bureau du nouveau Groupe MRP (73 députés)

Le Groupe MRP procède les 19 et 20 janvier 1956 à l'élection de son Bureau, qui comptera huit membres.

Il choisit président **Robert Lecourt** (Seine), qui présidait le Groupe dans la législature précédente.

Il garde également **Edouard Moisan** (Loire-Atlantique) comme premier vice-président.

Il nomme six autres vice-présidents : **Robert Bichet** (Seine-et-Oise), **Jules Duquesne** (Nord), **Henri Lacaze** (Tarn-et-Garonne), **Maurice Lucas** (Manche), **Edouard Thibault** (Gard), **Joseph Wasmer** (Haut-Rhin).

Parmi ses 73 membres (tous avec le même droit de vote dans les réunions), il y a 3 apparentés : Joseph Ferrand et Léon Jéogrel, élus du Morbihan, et Rakotoveloa, élu de Madagascar.

Le Groupe des Indépendants d'outre-mer, qui réunit 10 élus d'Afrique Noire, s'apparente collectivement au Groupe MRP.

Ensemble, les députés MRP et les députés IOM occupent 83 des 596 sièges de la nouvelle assemblée (14%).
Améliorer « les conditions parlementaires de la stabilité gouvernementale ».

Première initiative du Groupe : une proposition de résolution Lecourt-Moisan visant à réformer le Règlement de l'Assemblée pour améliorer le travail des députés (interdiction des séances de nuit, une semaine sur quatre

sans séance publique, extension du vote personnel) ; pour simplifier et clarifier les lois (groupements des textes de même nature, établissement dans les commissions d'un calendrier de travaux adapté aux prévisions d'un calendrier législatif trimestriel ; pour renforcer la stabilité gouvernementale publication de la composition de la majorité et de l'opposition à l'issue du vote de l'investiture, rénovation de la procédure de l'interpellation qui, pour redevenir l'arme de l'opposition, ne serait recevable qu'accompagnée d'une motion de censure.

Cette proposition va se heurter dès le 25 janvier au barrage d'une majorité de circonstance, composée des communistes, des socialistes, des radicaux et des UDSR (321 voix contre 263), qui refuse la demande de Lecourt visant à faire discuter son texte avant la nomination des commissions.

Election du président de l'Assemblée : le candidat du « Front Républicain » obtient 133 voix au premier tour, puis il est élu avec 279 voix, dont celles des communistes.

L'élection du président de la nouvelle Assemblée Nationale a lieu le 24 janvier. Sont candidats : Pierre Schneider, président sortant, André Le Troquer, socialiste, Marcel Cachin, communiste, et M. Ruf, poujadiste.

André le Troquer est le candidat unique des groupes se réclamant du « Front Républicain » (SFIO, radicaux, UDSR, républicains sociaux) : au 1^{er} tour, il recueille 133 voix. Pierre Schneider arrive en tête avec 212 voix, devant Cachin, qui en obtient 145 (il y a 150 députés communistes et

progressistes) et M. Ruf, qui recueille les 56 voix poujadistes.

Second tour : Le Troquer l'emporte, avec 279 voix (une majorité relative dans cette assemblée qui compte 596 membres) c'est-à-dire, à une voix près, les 133 suffrages obtenus au premier tour et les 145 voix communistes. Derrière lui, Schneiter recueille 216 voix.

Emplacement des groupes dans l'hémicycle : la droite modérée, les radicaux, les ex-gaullistes et les socialistes s'entendent pour repousser vers la droite les élus MRP.

L'action menée par le MRP durant l'automne 1955 pour écarter le retour au scrutin d'arrondissement et pour amener le gouvernement à dissoudre l'Assemblée a laissé des rancunes vivaces dans les autres formations.

On s'en aperçoit le 26 janvier à la Conférence des présidents, qui, à la demande de Chaban-Delmas, président du Groupe des républicains sociaux (soucieux d'être admis à part entière dans le « Front Républicain »), délibère sur un éventuel changement dans la répartition des groupes dans l'hémicycle.

Chaban-Delmas, élu de la droite girondine, demande que son groupe (22 députés) siège désormais non pas à droite mais entre les radicaux et le MRP.

Edouard Moisan, qui représente le MRP, fait observer que ni l'action politique menée par les anciens RPF durant la précédente législature ni leurs alliances conclues lors des élections du 2 janvier ne peuvent justifier un tel déplacement vers la gauche. Peine perdue : la droite veut annexer le MRP, en quelque sorte, les socialistes veulent l'éloigner de leur domaine électoral et les «chabanistes» cherchent à se faire admettre au club mendésiste.

Le résultat du scrutin, qui a lieu au sein de la Conférence des présidents, où chaque représentant d'un groupe a autant de voix que l'effectif de celui-ci, constitue un événement historique, révélateur des inquiétudes que l'existence du MRP ne cesse d'entretenir dans tous les autres partis au niveau de l'évolution, en profondeur, du corps électoral ; chacun d'eux y voit un rival, dangereux car novateur, dans certains secteurs

La proposition Chaban est en effet adoptée :

- Par 288 voix : droite modérée, républicains sociaux, radicaux, UDSR, socialistes ;
- Contre 231 : communistes, MRP, RGR ;
- Et 68 abstentions : IOM et poujadistes.

Dans cette affaire – jamais traitée dans les mémoires universitaires, à notre connaissance-, les modérés sont représentés par Henri Bergasse, président du Groupe ARS (ex-gaulliste). La coalition anti-MRP se généralise.

Noël Barrot élu questeur de l'Assemblée

Une première manifestation de la rancune de la droite à l'égard du MRP s'est produite la veille, mercredi 25 janvier.

Il s'agissait de procéder à la répartition des postes au sein du Bureau de l'Assemblée. La tâche en est confiée, comme auparavant, à la réunion des présidents des groupes parlementaires constitués.

Dans ce domaine – les places à prendre – les modérés ont appris à manœuvrer. Lors de cette réunion, leur représentant, Roland Boscarey-Monservin, député de l'Aveyron, propose la reconduction des trois questeurs sortants : le socialiste Jean Charlot (alors qu'en vertu de la tradition un groupe qui a la présidence de l'Assemblée n'a

pas de questure), le radical Roger Gaborit, l'Indépendant Auguste Joubert. Cette demande sera toutefois écartée à la faveur des négociations finales et le Groupe MRP obtiendra une questure qu'il va confier à **Noël Barrot** (Haute-Loire) et deux postes de secrétaire – membre du Bureau, qu'il confiera à **Emile Halbout** (Orne) et à Hubert Maga, député IOM du Dahomey.

Le MRP ironise sur la fausse gauche.

Au MRP, où l'on est « blindé » contre les faux-culs (c'est ainsi qu'on les désigne), on réagit avec ironie.

Dans les couloirs, Fernand Chaussebourg parle de « Boscarin-Monssevy », un surnom qui aura beaucoup de succès dans toute l'Assemblée.

A propos des communistes qui, pour avoir voté Le Troquer, obtiennent deux vice-présidences, dont la première, sur 6, on lit dans le Rapport d'activité du Groupe MRP au Congrès national de Montrouge (le 12è) : « ... les représentants des groupes « Front Républicain » rendent aux communistes leur politesse ... » Sur le caractère hétéroclite du « Front Républicain », on trouve dans le même Rapport (pages VI et VII) les observations suivantes :

« ... le « Front Républicain » avait pour originalité de lier de façon organique – et exclusive – la SFIO à un certain nombre de partis qu'elle jugeait « réactionnaires » encore à cette époque (1955)...

« Au lendemain de l'échec de M. Pineau dans sa tentative d'obtenir l'investiture, soit après l'investiture de M. Mendès-France, on avait pu lire dans « Le Populaire » du 21 février 1955 : « Les inquiétudes des nationalistes furent pour leurs porte-parole officiels un paravent commode derrière lequel se dissimulaient les affinités non douteuses qui unissent les élus du Rassemblement défunt (le RPF) à la plus authentique réaction ».

« Et, en pleine campagne électorale, dans un rappel des grands scrutins économiques et sociaux de la législature, sous le titre « Aux réactionnaires qui s'ignorent », M. Francis Leenhardt faisait implicitement, dans « Le Populaire » du 20 décembre 1955, le procès de toutes les tendances du Parti radical. »

A propos de l'emplacement des groupes dans l'hémicycle, le Bulletin d'information du Groupe (n° 5, 27 janvier 1956, page 2) relève ainsi la mascarade de la SFIO :

« Le vote des socialistes est moins surprenant. Ce n'est pas d'aujourd'hui, en effet, que la SFIO s'est trouvée des affinités avec la droite financière, ce qui a valu au Groupe radical de pouvoir siéger contre toute logique politique à la gauche du MRP. Ce n'est pas d'aujourd'hui non plus, mais depuis une époque plus récente toutefois, que la SFIO s'est trouvée des affinités avec la droite nationaliste. C'est pourquoi elle désire aujourd'hui que les gaullistes – dénoncés comme réactionnaires dans « Le Populaire » siègent le plus près possible de ses bancs ... Pénétrée par l'influence communiste, du moins à la base, d'une part, par celle de la grande bourgeoisie libérale, d'autre part, la SFIO, depuis quelques années, voit sa doctrine s'altérer de plus en plus ».

Henri Lacaze élu maire de Montauban.

Vice-président du groupe depuis plusieurs années et député du Tarn-et-Garonne depuis le 10 novembre 1946, Henri Lacaze, né à Toulouse le 9 février 1908, inspecteur principal de la Population, juriste brillant, est élu maire de Montauban le 30 janvier 1956.

Le Groupe MRP et les invalidations de députés poujadistes.

L'Assemblée Nationale examine les 3 et 7 février, sur le rapport relatif aux opérations électorales dans la 2^{ème} circonscription des Bouches-du-Rhône, le problème des apparentements conclus entre plusieurs listes « poujadistes » dans certaines circonscriptions.

Si ces apparentements ne sont pas déclarés valables par l'Assemblée Nationale, encore qu'ils n'aient pas tous été conclus dans les mêmes conditions, il peut en résulter l'invalidation de 13 députés du groupe « Union et Fraternité française », au bénéfice de candidats appartenant principalement à la SFIO et au parti radical.

Le groupe MRP n'entend pas enlever à l'Assemblée Nationale le pouvoir juridictionnel que la loi lui a réservé en ce qui concerne la validation de ses membres. Il lui apparaît souhaitable en revanche de soustraire autant que possible le débat aux préoccupations politiques, par une demande préalable d'avis au Conseil d'Etat sur le respect de la loi électorale : oui ou non les trois organisations politiques constituées par l'UDCA constituaient-elles des partis ou groupements nationaux distincts ?

C'est l'objet d'une motion préjudicielle défendue par Jean Cayeux (JO du 8 février, page 217)

Mais les communistes apportent leur appui aux socialistes et aux radicaux pour la faire repousser, par 303 voix contre 249 (MRP, RGR, modérés, UFF, républicains sociaux), les IOM et l'UDSR s'abstiennent.

Dans ces conditions, le groupe MRP décide que chacun de ses membres se prononcera librement dans les scrutins « personnels » qui trancheront le fond.

De ce jour jusqu'au 18 avril, l'Assemblée Nationale prononce l'invalidation de 6 députés du Groupe UFF, dans les conditions suivantes :

1° Le 7 février, rejet d'un amendement de M. Tixier-Vignancour aux conclusions du 2^{ème} bureau, tendant à la validation des opérations électorales de la 2^{ème} circonscription des Bouches-du-Rhône, par 259 voix contre 194 (au groupe MRP : 36 députés votent pour l'amendement, 2 votent contre, 35 s'abstiennent ou ne prennent pas part au vote) ; M. Juvénal (SFIO) remplace M. Baryelon (UFF).

2° Le 10 février, adoption des conclusions du 2^{ème} bureau sur les opérations électorales de la Charente-Maritime, par 226 voix contre 176 (au groupe MRP : 5 députés votent pour, 32 votent contre, 36 ne prennent pas part au vote) : l'admission de M. Faraud (SFIO) est confirmée, aux dépens de M. Armendon (UFF).

3° Le 16 février, adoption des conclusions du 3^{ème} bureau sur les opérations électorales de la Haute-Garonne, tendant à la validation de MM. Duclos, Montel, A. Coste-Floret et Mlle Rumeau (dans un seul scrutin, avec l'accord tacite du groupe UFF), par 225 voix contre 54 (au groupe MRP, 32 députés votent pour, 41 ne prennent pas part au vote) : M. Calmel (UFF) est invalidé. Le rejet des conclusions aurait entraîné l'invalidation de MM. Duclos, Monteil et de Mademoiselle Rumeau dont l'élection n'était pourtant pas contestée.

4° le 14 mars, rejet d'un amendement de M. Pesquet (républicain social) aux conclusions du 4^{ème} bureau sur les opérations électorales de l'Indre-et-Loire, par 183 voix contre 161 (au groupe MRP, 36 députés votent pour l'amendement, 2 votent contre, 36 ne prennent pas part au

vote) : M. Cottet (UFF) est invalidé ; M. Souques (radical) sera proclamé élu à sa place le 21.

5° Le 18 avril, adoption d'un amendement de M. Hernu (radical) aux conclusions du 8^{ème} bureau sur les opérations électorales du Rhône (2^{ème} circonscription), par 173 voix contre 171 (au groupe MRP, 1 député vote pour, 40 votent contre, 33 ne prennent pas part au vote) : M. Vignal (UFF) est invalidé et M. Degoutte (radical) est proclamé élu.

6° Le 18 avril, adoption d'un amendement de Mme Degrand (socialiste) aux conclusions du 1er bureau sur les opérations électorales de l'Ardèche, par 163 voix contre 137 (au groupe MRP, 27 votent contre, 47 ne prennent pas part au vote) : M. Guichard (UFF) est invalidé et M. Palmero (socialiste) est proclamé élu.

Ce texte sur les invalidations est extrait du Rapport d'activité du groupe au congrès national du Mouvement à Montrouge, en mai 1956.

Les premières réunions du nouveau Groupe MRP

Le procès-verbal de la première réunion, tenue le 18 janvier, a été publié dans notre numéro précédent (108, pages 31 et 32).

Les réunions suivantes, tenues avant le discours d'investiture de Guy Mollet, le 31 janvier, ont été consacrées aux problèmes d'installation de la nouvelle assemblée :

- validation ou invalidation des élections proclamées par les préfetures au soir du 2 janvier, par arbitrage de l'Assemblée en cas de contestation (les dossiers sont nombreux en raison des apparentements conclus entre listes poujadistes) ;
- élection du président et du bureau de l'Assemblée ;
- emplacement des groupes dans l'hémicycle ;
- élection du président et du bureau du Groupe...

Ces différents sujets viennent d'être traités ci-dessus.

Les réunions, au nombre de 7, ont été présidées par Robert Schuman, François Reille-Soult, Robert Lecourt, Henri Lacaze, Robert Bichet.

La situation politique créée par les élections législatives du 2 janvier fait l'objet d'un échange de vues au cours de la réunion du jeudi 26 janvier, présidée par **Henri Lacaze**, après un exposé de **Robert Lecourt**, qui avait été reçu par René Coty à l'Élysée le soir du 25.

Le président de la République s'est déclaré inquiet de la situation internationale : monde arabe, politique des Etats-Unis, où l'on juge la France comme une nation décadente.

Le problème de la majorité a été traité ensuite. Le président du Groupe a montré la nécessité pour le futur gouvernement de choisir une majorité : celle du Front Populaire ou celle du Centre. Un chef de gouvernement, a-t-il dit, est le chef de la majorité ; celle-ci doit être délimitée par lui et ne pas changer d'un scrutin à l'autre. A ce propos, il a noté des divergences entre Guy Mollet et Mendès-France.

Quelques observations ont suivi cet exposé de Lecourt :

- **Paul Bacon** souhaite un débat, très rapidement, sur l'Algérie, problème capital.
- **Christian Bonnet** (Morbihan) : attention à l'entreprise communiste tendant à abroger la loi Barangé ; utilisons les virtualités manifestées par « l'Express » (Mauriac) et « Demain ».
- **Henri Lacaze** (Tarn-et-Garonne) : oui, nous y travaillons en liaison avec l'Association parlementaire pour la liberté d'enseignement.
- **Robert Lecourt** : J'ai demandé à la SFIO un délai avant de discuter de ce problème ; je me suis heurté à un refus. Cette affaire sert Mendès-France, qui fait dire qu'avec lui on n'irait pas à l'abrogation. C'est un sujet de divergence entre Guy Mollet et Mendès-France.

Mardi 31 janvier à 18 heures et à 20 heures, le Groupe MRP tient sa 8^{ème} et sa 9^{ème} réunions de l'année 1956, sous la présidence d'Edouard Moisan puis de Robert Bichet. Il se prononce pour l'investiture de Guy Mollet.

La 8^e réunion est ouverte par Moisan juste après la déclaration ministérielle de Guy Mollet.

Edouard Moisan.- Le Groupe veut-il poser des questions à Guy Mollet ?

Maurice Lucas (Manche).- Je m'étonne que Guy Mollet prétende désirer une large majorité alors qu'il a refusé de négocier avec le MRP.

Paul Coste-Floret.- Je suis favorable à une intervention du MRP, qui a été silencieux dans les derniers mois de la législature précédente. Il faut demander à Guy Mollet à quelle majorité il fait appel et s'il accepte les voix communistes, s'il entend être le chef d'une majorité – et laquelle –, ou s'il veut chercher l'appui de majorités tournantes.

François de Menthon (Haute-Savoie). - Demandons des précisions sur le contrat, notamment sur l'Algérie. Il nous faut l'assurance d'être consultés sur les décisions à prendre en Algérie.

Fernand Bouxom.- J'estime inutile de poser des questions à ce stade du débat. Le MRP est, à cette minute, devant une situation politique claire. Il lui reste seulement à dire ce qu'il en pense.

Charles Viatte (Jura).- La déclaration de Guy Mollet est incomplète et le MRP n'est pas lié au contrat puisqu'il n'a pas eu à le discuter. L'orateur MRP doit parler des problèmes sociaux : fonds vieillesse, vieux travailleurs, réforme de l'enseignement, équipement intellectuel, recherche scientifique.

Georges Bidault (Loire).- Le temps presse si nous voulons intervenir.

À la majorité, le Groupe décide de ne pas poser de questions à Guy Mollet.

Edouard Moisan.- J'en conclus que le Groupe se contentera d'une explication de vote, après les réponses de Guy Mollet.

Joseph Wasmer (Haut-Rhin).- Je demande au Groupe l'envoi d'une délégation auprès de Guy Mollet.

Maurice Schumann.- Non ! Le MRP ne doit pas se faire demandeur en cette affaire.

Fernand Bouxom.- Je demande une intervention immédiate sans questions, faite de réflexions sur la situation.

Robert Buron (Mayenne).- C'est aussi mon idée.

Paul Coste-Floret (Hérault).- La mienne aussi.

Le Groupe la fait sienne.

Edouard Moisan.- Je propose que notre président, Robert Lecourt, fasse cette intervention.

Robert Lecourt (Seine).- Pour dire quoi ? Comment parler en « termes positifs » sans connaître l'orientation du Groupe ? Je demande au Groupe de commencer le plus tôt possible le débat au fond et d'intervenir en séance après les réponses de Guy Mollet.

Il en est ainsi décidé.

À 20 heures, après les réponses de Guy Mollet aux questions qui lui ont été posées, **Robert Bichet** ouvre la 9^e réunion du Groupe.

Fernand Bouxom (Seine).- Guy Mollet est assuré d'obtenir l'investiture, grâce aux voix communistes, bien que son discours, qui aurait pu être fait par Paul Reynaud lui-même, soit conçu pour avoir des voix au centre... Je suis disposé à répondre à ce geste fait vers le MRP. Mais faut-il aller jusqu'à voter pour ? Quel langage la SFIO comprend-elle ? Le langage ferme. Je conclus, pour cette raison, à l'abstention. En effet, pourquoi faire des concessions à la SFIO ? Celles que nous lui avons faites dans le passé ont été inutiles. La SFIO se rapprochera du MRP si celui-ci ne lui cède pas toujours à l'avance et gratuitement. Changeons de méthode puisque l'ancienne a échoué. Tout cela, certes, je le dis dans le but de recoller à la SFIO. Je note que Guy Mollet nous demande de signer un contrat sans l'avoir examiné avec nous. En l'acceptant, le MRP perdrait son autorité, même vis-à-vis de la SFIO. Il faut que la SFIO comprenne qu'elle se trompe en reculant chaque fois que nous allons vers elle. En votant l'investiture, le MRP donnerait l'impression de reconnaître les erreurs dont la SFIO l'accuse depuis des mois. L'abstention serait déjà une attitude bienveillante. Que fait d'autre la SFIO à l'égard du MRP en ce moment sinon

s'abstenir à notre égard ? Et n'oublions pas que notre abstention n'empêcherait pas l'investiture de Guy Mollet !

Joseph Dumas (Seine).- Je note que la presse constate une évolution politique. Si le MRP n'aide pas Mollet, les communistes joueront habilement le Front Populaire, qui se fera alors, quoi que nous fassions.

Pierre Schneiter (Marne).- Le but est de trouver un jour 350 voix pour faire un gouvernement. Pour éviter la chute de Guy Mollet ou des troubles du Front Populaire, il vaut mieux être avec ce gouvernement tout de suite. Plus tard il sera peut-être trop tard. En cas de crise, comment irons-nous raccrocher la SFIO si aujourd'hui nous n'appuyons pas Mollet ? Je suis favorable au vote pour, limité à l'approbation de la déclaration ministérielle.

Jean Cayeux (Seine).- La nomination de Catroux comme ministre résidant en Algérie m'inquiète. Cependant, je note que Guy Mollet accepte une politique bipartisane sur l'Algérie ; c'est important. L'abstention n'est pas une attitude politique. Il y a une majorité de Front Populaire et, à côté, le MRP et les modérés. Mieux vaudrait le MRP à côté de la SFIO pour ne pas manquer la chance de cette législature. Mieux que l'abstention, le vote contre se justifierait, avec une dénonciation du Front Populaire. Enfin, comment justifier demain une investiture à un homme de droite après avoir refusé celle de Mollet ?

François de Menthon.- Quelle est la situation ? Guy Mollet aura une majorité. On voit venir l'abstention massive des modérés. Où est l'espoir ? Une majorité de centre avec la SFIO. Que faire, dans ces conditions ? Nous abstenir ? Je ne le crois pas. Mollet vient de faire un gros effort à notre égard, sur la politique européenne en particulier. Notre influence sur le gouvernement sera limitée si nous nous abstenons, car ce gouvernement-ci, comme les autres, sera marqué par sa majorité. Au surplus, l'abstention ne pourrait pas être bienveillante dans les circonstances actuelles. D'ailleurs les modérés vont s'abstenir, par hostilité. Nous devons faire des réserves sur la déclaration de Mollet, certes, puisque le MRP n'est pas partie au contrat ; il garde sa liberté pour l'avenir. mais le plus important, aujourd'hui, le devoir du MRP aujourd'hui, c'est d'apporter la preuve qu'une large majorité sera bientôt possible sans les communistes, et qu'en conséquence la politique étrangère de la France ne sera pas déviée. Là est l'intérêt général. Voyez le jeu des communistes : ils cherchent à empêcher le vote favorable du MRP. Voyez l'embarras de Mauriac, qui souhaite un refus du MRP.

René Charpentier (Marne). - Je suis favorable à un vote pour avec une explication de vote dure.

Julien Catoire (Pas-de-Calais).- Je suis moi aussi favorable à un vote pour, en dehors de mes amitiés personnelles qui me lient à Guy Mollet. J'ai la hantise du Front Populaire. Je pense que sa menace est réelle ; Augustin Laurent vient d'être battu par des militants prosocialistes dans sa propre fédération SFIO ! Sur quoi compte Jacques Duclos ? Sur l'action des masses populaires pour forcer la main à Guy Mollet ! Les communistes peuvent faire le Front Populaire avec l'action des masses, dont ils disposent ! Un tête-à-tête PC-SFIO présente un grave danger. Le PC l'emportera ! Il n'y aura plus d'entrave ! Il placera des « neutres » dans les comités de Front Populaire et le MRP sera totalement lâché par les syndicats !

Paul Bacon (Seine).- J'approuve de Menthon et Catoire. Le danger est politique, comme l'a montré de Menthon : c'est le tête-à-tête PC-SFIO et l'isolement du MRP. Le danger est aussi social. Je suis encore plus pessimiste que Catoire. Un mouvement révolutionnaire peut éclater. Que ferait le MRP ? Il serait assailli de toutes parts. Son abstention ne lui donnerait pas la tranquillité de ceux qui n'y seraient pour rien. Il faut aider certains syndicats ; c'est notre jeu politique, même s'ils nous attaquent. Si le MRP vote son investiture, Guy Mollet pourra faire la soustraction des voix communistes.

Georges Bidault (Loire).- La fierté du MRP doit être préservée. Or Guy Mollet a commencé sa déclaration avec le scrutin d'arrondissement et la loi Barangé ! J'ai apprécié, certes, le passage sur l'Algérie mais je suis inquiet du départ de Soustelle (*du Gouvernement général de l'Algérie, où l'avait nommé Mendès France*). Je redoute la main dans l'engrenage. Je rappelle la fin de la motion adoptée par le Comité national du MRP : « (le gouvernement

doit)... définir sa majorité et en être le chef ; (le MRP) se déclare opposé à toute majorité de Front Populaire et à tout gouvernement qui lui laisserait la voie ouverte en acceptant indifféremment le concours des voix républicaines ou des voix communistes ». A mon avis, ce texte exclut le vote pour. Voter pour, en effet, ce n'est pas empêcher le Front Populaire, c'est le couvrir. Il faut que nous disions : vous aurez le MRP quand vous serez venus le chercher, tout simplement.

Maurice Schumann.- le 21 janvier 1946, le jour où le Général de Gaulle est parti, Bidault a dit qu'il fallait éviter le tête-à-tête SFIO-PC. Certes, à ce moment-là, la SFIO négociait avec le MRP, mais le problème de fond reste le même. Nous divergeons aujourd'hui seulement sur les méthodes. Les pires mendésistes souhaitent que nous refusions nos voix à Mollet. Le Gouvernement Mollet, s'il est fait sans nous, peut éclater facilement, c'est vrai, mais la SFIO sera-t-elle toujours hostile au Front Populaire ? Mais alors comment faire une majorité au centre ? Il est nécessaire de faire confiance aujourd'hui au chef de la SFIO et à la tendance européenne de son parti. C'est la sagesse, c'est la garantie minimum. Comment faire comprendre à l'étranger qu'un gouvernement fidèle au Pacte Atlantique et à l'Europe ne vive que grâce aux voix communistes ? En outre, il est capital qu'un chef de gouvernement socialiste accepte de maintenir le contingent en Algérie. Il y a aussi le problème social. Nous pouvons retourner contre les communistes le piège qu'ils nous tendent aujourd'hui. A nous de le faire ! Le MRP ne peut manquer la chance de faire naître peu à peu une majorité républicaine, européenne et sociale.

Pierre Pflimlin (Bas-Rhin).- Le contrat proposé par Guy Mollet est imprécis. Son programme européen est très limité. La politique bi-partisane n'y a pas sa place ; au contraire elle contient celle des majorités tournantes. Je crains que l'expérience Mallet ne tourne très mal ; je pense à l'inflation, à l'Algérie ... Le MRP doit-il partager la responsabilité de ce gouvernement ? Guy Mollet n'a pas délimité sa majorité, alors que le Comité national du MRP le lui avait explicitement demandé. Ce gouvernement, considéré comme éphémère, peut-il faire face aux graves problèmes qui nous sont posés ? Notre Comité national a raison. Il a condamné l'acceptation des voix communistes ; Guy Mollet les accepte et il place ainsi le MRP sur le même plan que le PC. Le risque du Front Populaire ? En quoi le vote du MRP peut-il l'empêcher ? Certes, nos divisions portent seulement sur les méthodes. Voter pour Mollet aujourd'hui afin d'éviter le Front Populaire est un argument terrible : ce vote nous entraînera à voter pour sans arrêt ! Quand nous arrêterons-nous ? En rompant le contrat, nous serions plus exposés aux reproches de la SFIO et l'avenir en serait plus difficile. En conclusion, choisissons l'abstention, bienveillante et expectative, pour peser sur l'orientation du gouvernement.

Marie-Madeleine Dienesch (Côtes-du-Nord).- Je constate que personne jusqu'ici n'a montré comment on pourrait récupérer la SFIO après une crise si le MRP ne votait pas l'investiture de Guy Mollet ce soir. Quels sont nos arguments pour l'opinion publique ? Le programme de Guy Mollet : c'est en réalité un succès pour le MRP. Le Front Populaire ? Il dépend d'un accord entre la SFIO et le PC, accord que l'abstention du MRP favoriserait. Le prochain gouvernement ? Un MRP pourra-t-il le constituer ? Avec qui ? Avec la SFIO ? Conclusion : votons l'investiture avec une explication ferme.

Paul Coste-Floret (Hérault).- J'admire la conviction de mes amis ! Je suis favorable à l'abstention. Guy Mollet sera investi même sans nous. Le MRP n'a pas de contrat avec lui. On nous propose le vote pour avec une explication très dure ou l'abstention avec une explication bienveillante. Moi je préfère la seconde formule : elle sera plus agréable aux oreilles socialistes, pour préparer le climat de rapprochement, que la première, qui contient une explication dure.

Pierre-Henri Teitgen (Ille-et-Vilaine), président national du MRP.- Guy Mollet a fait un effort pour avoir notre appui. Mendès-France et Duclos souhaitent notre refus. Le gouvernement peut-il être une parenthèse, comme l'envisage Pflimlin. Si oui, le MRP devrait s'abstenir. Mais il en va autrement : notre vote de ce soir va

orienter toute la législature. Voulons-nous une majorité de centre ? Si oui, comprenons bien qu'elle sera impossible si Guy Mollet perd sa position à la SFIO et si la tendance inverse l'emporte. C'est ce qui arrivera si nous laissons Guy Mollet seul avec le PC. Cela est capital. Si le MRP s'abstient, le PC lancera dès demain le mythe du Front Populaire. Les passions seront déchaînées, surtout en raison du débat sur l'école. Notre vote « pour » est la seule manière de modifier ce climat, qui s'annonce déplorable. En outre, je note que l'abstention est toujours mal comprise par l'opinion publique.

Charles Barangé (Maine-et-Loire).- J'approuve Teitgen.

Georges Delfosse, membre de la Commission exécutive, responsable national des équipes ouvrières.- Moi aussi, pour briser le Front artificiel, dit Front républicain, il faut que le MRP vote l'investiture de Guy Mollet, qui y est discutée.

Maurice Schumann.- J'étais partisan de l'abstention et je viens de changer d'avis. Ce qui m'a fait changer, ce sont les arguments et les désirs de nos adversaires ! Nous avons soutenu tant d'hommes et tant de gouvernements qui parfois nous ont trahis et que nous n'aimions pas ! Nous n'aurons peut-être plus jamais autant de garanties qu'avec Mollet en ce qui concerne l'Europe. En outre, le MRP est en train de perdre le contact avec la masse ouvrière. C'est angoissant. Nous devons réagir. L'abstention, c'est l'attitude des modérés, dont nous voulons nous distinguer. Il ne faut pas décourager les socialistes qui veulent résister aux pressions communistes. Certes, ce gouvernement échouera mais c'est à cause de cela qu'il faut tenter de l'aider et de le faire évoluer dans notre sens. Cela dit, il faut affirmer que le MRP n'est pas lié et qu'il n'y est pour rien.

Maurice-René Simonnet (Drôme), secrétaire général du MRP.- Les secrétaires généraux des partis démocrates-chrétiens d'Allemagne et d'Italie sont venus à Paris. L'un d'eux a rapporté une parole de Marcel Cachin à Berlin : « Nous allons casser la SFIO ». L'autre a dit : « La cassure du Parti socialiste est faite chez nous et nous n'avons pas fini de le payer ». Or Mollet est l'adversaire du PC. S'il est battu à la SFIO, celle-ci sera cassée et le PC l'emportera. Vis-à-vis de la majorité sortante (de centre-droit) le MRP doit se distinguer. Sans les voix MRP, Mollet devrait compter avec le PC. Avec quoi la SFIO a-t-elle gagné les élections ? Avec la gauche chrétienne ! Le MRP doit la reprendre ! Je fais appel à l'unité de vote, condition de la force politique.

Robert Lecourt, président du Groupe.- J'approuve Schumann et Simonnet. Je rappelle la participation de Mollet au Comité Monnet. Le MRP va-t-il commettre l'erreur commise par les modérés en 1955, en refusant leurs voix à Christian Pineau ? Les modérés favorables à la construction européenne le regrettent aujourd'hui. Il ne s'agit pas de lier le MRP par un contrat ; l'orateur du Groupe le dira à la tribune. Dans son explication de vote, il partira du discours de Duclos et répondra par la tactique inverse.

Par 42 voix contre 21, le Groupe MRP décide de voter l'investiture de Guy Mollet.

Il désigne Lecourt pour expliquer son vote à la tribune.

En séance, ce 31 janvier, Guy Mollet obtient 420 voix ; il y a 71 voix contre. Le vote est personnel.

Ont voté pour : 147 communistes et progressistes (sur 150) ; 93 SFIO (sur 96) ; 1 modéré (Apithy) sur 95 ; 64 MRP (sur 73) en attendant la validation d'A. Coste-Floret) ; 57 radicaux (sur 58) ; 16 Républicains sociaux (sur 22) ; les 19 UDSR-RDA (Rassemblement démocratique africain, rival des IOM) ; 12 RGR (sur 14) ; les 10 IOM ; 1 non inscrit, Maurice Lenormand, élu en Nouvelle Calédonie, qui rejoindra bientôt le MRP.

Ont voté contre : 20 modérés (Groupe des Indépendants et Paysans d'action sociale) ; 49 UFF (poujadistes) sur 52 ; 2 non-inscrits : Dorgères et Tixier-Vignancour.

Se sont abstenus volontairement : 72 IPAS, 9 MRP ; **Bidault, Bonnet, de Chevigné, Dupraz, Ferrand, Jégorel, Ihuel, Méhaignerie, Vignard** ; 1 RGR (July) ; 1 non-inscrit (Beauguette).

Le cabinet Guy Mollet, dans sa première composition, compte 36 membres : le président du Conseil, 11 ministres, 20 secrétaires d'Etat, 4 sous-secrétaires d'Etat : 17 SFIO, 14 radicaux, 4

UDSR-RDA et le général Georges Catroux, ministre résidant en Algérie, sans parti.

Cette composition sera modifiée plusieurs fois : en février, en mars, en mai et en juin.

La première intervient dès le 7 février : Catroux démissionne ; il est remplacé par Lacoste. Dans le monde politique, on ne mesure pas tout de suite la portée de cet événement ...

Le 4 février, dans une allocution radiodiffusée, Guy Mollet a rappelé en ces termes les deux principes essentiels de sa politique algérienne : « Egalité totale des droits des musulmans et des Algériens d'origine métropolitaine, union indissoluble de la France et de l'Algérie ».

Le 6 février, il est à Alger, où il vient « s'informer ». Il arrive au monument aux morts pour y déposer une gerbe. Il s'y heurte à une foule hostile de jeunes Algérois, qui l'oblige à écourter la cérémonie. Resté à Paris, Catroux porte sa démission à l'Élysée.

Deuxième modification : l'entrée dans le cabinet, le 21 février, de deux Républicains sociaux : Jacques Chaban-Delmas, président du Groupe URAS, nommé ministre d'Etat, et Maurice Lemaire, député des Vosges, nommé secrétaire d'Etat à l'Industrie et au Commerce.

Commentaire de l'événement dans le Bulletin d'information du Groupe n° 16 daté du 23 février : « En réalité, M. Guy Mollet ne veut pas laisser son rival Mendès-France jeter seul quelques filets du côté de la droite en prévision d'un avenir qui pourrait être assez différent de la situation actuelle. Quoi qu'il en soit, cet appel à deux députés gaullistes ne changera rien aux « affinités douteuses qui unissent les élus du Rassemblement défunt à la plus authentique réaction », comme l'écrivait M. Pierre Herbaut, collaborateur de M. Guy Mollet, dans Le Populaire du 21 février 1955, après l'échec de M. Pineau dans sa tentative d'obtenir l'investiture de l'Assemblée Nationale. »

C'est le socialiste Paul Ramadier (président du Conseil de janvier à novembre 1947) qui, le 14 février, va succéder à Robert Lacoste au ministère des Affaires économiques et financières.

Troisième modification, dont, cette fois, tout le monde politique comprendra l'importance : le 23 mai, Mendès-France quittera le Gouvernement (sans entraîner ses amis radicaux dans ce retrait).

Quatrième modification : ministre de l'Education nationale, le radical René Billères prendra le titre de ministre d'Etat (le 22 juin).

Dans la presse, les commentateurs favorables au Front républicain ne sont pas à la fête.

Dans l'Express du 31 janvier, François Mauriac écrit :

« Je n'assisterai pas à la noce, je ne chanterai pas l'épithalame, je ne dirai pas que la mariée est mignonne et que Pierre Mendès France me plaît avec son bouquet de garçon d'honneur... Des milliers et des millions d'électeurs, tous ceux du Front républicain, vont se frotter les yeux ... »

« A mon sens, les voix du MRP, il fallait les obtenir pour rien, non les acheter, ni surtout les payer ce prix là... »

Et Jean Fabiani, dans **Combat** du même jour :

« A la première épreuve, ces promesses (celles du Front républicain) sont comme si elles n'avaient jamais été faites ... »

« Le chemin parcouru est déjà long, et le MRP rejeté comme intégré dans la majorité d'Edgar Faure, vient, en quelques jours, de remporter une triple victoire (la majorité des nouveaux ministres a voté la C.E.D, le nouveau ministre des Affaires Etrangères est un européen convaincu, ce gouvernement constitue une réhabilitation implicite de la majorité sortante par le maintien de quelques-uns des ministres de M. Edgar Faure, tels que M. M. Bourguès-Maunoury, Gilbert Jules et Laforest)... »

« Les communistes, qui finiront peut-être par comprendre que leurs touchants appels au Front populaire n'ont

aucune chance de succès, ne se résigneront peut-être pas à être dindonnés en apportant leurs voix à l'Europe de M. Jean Monnet ... »

Les cinq réunions que le Groupe MRP tient du 2 au 14 février (de la 10^è à la 14^è) sous la présidence de Lecourt, Bichet, Moisan et Wasmer, sont consacrées principalement aux dossiers inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée-, **de validation des élections législatives**. Les problèmes posés ne sont pas exclusivement le fait de l'UDCA de Poujade (qui a présenté dans de nombreux départements plusieurs listes apparentées entre elles).

Sur ce sujet, nous invitons nos lecteurs à se reporter au texte tiré du Rapport d'activité annuel du Groupe cité plus haut.

Précisons toutefois que des controverses animent le débat au cours des réunions du 2 et du 10 février.

A la réunion du 2. Joseph Wasmer(Haut-Rhin) s'attend à l'invalidation des 12 députés poujadistes mis en cause, qui sera prononcée par une majorité regroupant les communistes, les socialistes et les radicaux. Que veut le MRP ? demande-t-il. Ne pas s'opposer au suffrage universel et retrouver le siège d'Alfred Coste-Floret en Haute-Garonne ; c'est apparemment contradictoire ! Om est donc la solution ? Commençons par demander l'avis du Conseil d'Etat.

Alfred Coste-Floret est présent. A son avis, le Conseil d'Etat refusera de donner son avis sur cette matière, car il n'est pas juge. Se référant à l'article 6, paragraphe 4 de la loi électorale, il montre que l'appareillement de listes issues d'une même organisation n'est pas valable. Il fait observer que si le MRP et les modérés ont des scrupules et hésitent, les 4 socialistes et les 3 radicaux dont l'élection fait problème seront validés et qu'en revanche le MRP, le RGR et les 3 modérés qui se trouvent dans le même cas ne le seront pas.

Pierre Henri Teitgen, président du MRP, déclare avoir une opinion nuancée au niveau juridique. Il craint en effet que le Conseil d'Etat ne se prononce contre l'invalidation des poujadistes alors que l'Assemblée se prononcerait pour.

Selon **Pierre Pflimlin**, qui a étudié le dossier du Rhône, estime que dans la 2^{ème} circonscription le Mouvement Poujade a respecté la loi. Sur l'ensemble du problème poujadiste, il se dit enclin à ne pas invalider les députés en cause. La seule thèse défendable, à son avis, c'est d'annuler les élections dans toutes les circonscriptions où le problème se pose ; en effet, l'annulation pure et simple des suffrages obtenus par les candidats poujadistes ne peut pas être expliquée à leurs électeurs, d'autant que c'est l'Administration qui a pris la responsabilité de distribuer les listes poujadistes apparentées. Il n'est pas d'accord avec l'interprétation qu'Alfred Coste-Floret donne de l'article 6 de la loi électorale : cet article vise à limiter les appareillements à des groupements nationaux.

L'exposé de Pflimlin est approuvé par **Joseph Fontanet** qui vient d'être élu en Savoie.

A la réunion du 10. Christian Bonnet, qui vient d'être élu dans le Morbihan, note que l'opinion publique s'énerve et que les débats parlementaires sur ce sujet favorisent la propagande du Mouvement Poujade. Il estime que le MRP doit prendre une position avantageuse : à savoir demander le renvoi de tous les dossiers devant le Conseil d'Etat.

Un débat sur la procédure de validation s'ouvre après une demande d'**Edouard Moisan** visant à déposer une proposition de loi qui dessaisirait l'Assemblée Nationale de tout le contentieux électoral (un texte ayant le même objet a été déposé par Henri Meck en 1951). Il s'agit en fait d'une règle qui aurait sa place dans la Constitution. L'idée est bien reçue mais ce n'est pas le sujet du jour...

Edouard Thibault (Gard) se dit inquiet. Que veut le Groupe ? Sacrifier A. Coste-Floret ? Si ce n'est pas le cas, restons muets au moins jusqu'au vote sur la Haute-Garonne, qui interviendra le 14. Un peu de patience !

Le 14, la discussion se poursuit en séance publique, à propos de la Haute-Garonne (le rapport est présenté par **Francine Lefebvre**), du Loiret, du Lot-et-Garonne, de l'Indre-et-Loire et de la Manche.

Le Groupe décide d'approuver les conclusions des bureaux chargés des dossiers correspondants.

Socialistes et communistes demandent l'abrogation de la loi Barangé.

Au cours de la réunion ouverte le 10 février à 14 heures, (la 13^e) sous la présidence d'Edouard Moisan, le Groupe étudie la situation créée par la demande des socialistes et des communistes visant à abroger la loi d'aide aux écoles primaires, publiques ou privées.

Marie-Madeleine Dienesch (Côtes-du-Nord) rend compte des travaux de la Commission de l'Education nationale.

Les radicaux sont gênés, dit-elle. Et les poujadistes sont divisés : parmi les commissaires, on en compte 2 pour la loi Barangé et 1 contre (M. Cuicci).

Edouard Thibault (Gard) rend compte des travaux de l'Association parlementaire pour la liberté d'enseignement.

L'ambiance est à la modération.

On a pensé à la fermeture des établissements privés pendant un ou deux jours et surtout à des meetings de caractère national, puis, éventuellement, à des manifestations plus « révolutionnaires ». L'épiscopat semble prêt à prendre toutes ses responsabilités. Les membres du Groupe devront prendre des contacts avec la hiérarchie. Un mandement sera lu dans les églises le 20 février. Les APEL déposeront des revendications dans les préfectures.

Le MRP risque d'être débordé sur sa droite. Il peut se défendre en conduisant lui-même l'opération avec sagesse. C'est à lui de prendre des initiatives.

François de Menthon (Haute-Savoie).- Que veut-on obtenir du Groupe exactement ? Je trouve toutes ces propositions bien farfelues.

Marie-Madeleine Dienesch.- Il ne faut prendre aucune initiative avant la fin du débat.

François de Menthon.- Ne nous engageons dans aucune manœuvre sans en avoir mesuré toutes les conséquences possibles

Edouard Thibault.- La hiérarchie va parler. Le MRP ne doit pas se laisser déborder par d'autres, par intérêt politique. L'action de ses représentants à l'Association a déjà évité le pire.

Paul Ihuel (Morbihan).- Je m'étonne des propos de François de Menthon. Pourquoi parler de propositions farfelues ?

Lionel de Tinguy (Vendée).- Le problème dépasse le cadre parlementaire. La tactique de sagesse adoptée par le MRP le conduira à l'écrasement. Un peu de fermeté, s'il vous plaît ! J'approuve le mandement de l'Eglise, qui déplace le débat hors du domaine politique. La sagesse est de prendre des initiatives car c'est ainsi que le MRP pourra jouer le rôle de conciliateur. Prenons une position claire, ne nous cachons pas que nous allons à la bagarre !

Paul Gosset (Nord).- Notre arme sera de dénoncer la tactique de la SFIO, qui veut donner la priorité aux problèmes qui divisent alors qu'il s'agit du destin de l'Union française. Je souhaite un communiqué ou une conférence de presse sur ce thème.

Comment est financé le secrétariat collectif du Groupe MRP ?

Par une cotisation de chacun de ses membres.

Son montant est proposé par le Bureau et soumis ensuite à l'approbation du Groupe.

Ainsi le 17 février 1956 à 14 heures, à la réunion (la 15^e) présidée par Lecourt, **Jules Duquesne** (Nord), membre du Bureau et trésorier, propose de la porter de 6.000 à 10.300 francs par mois.

Noël Barrot, questeur, note que la récente augmentation de l'indemnité parlementaire mensuelle (10.300 francs en plus) permettra à chaque élu de couvrir cette augmentation.

Françine Lefebvre (Seine) est d'accord..

Paul Gosset (Nord) se dit partisan de surtaxer certains membres du Groupe et de détaxer ceux qui ont des charges particulières.

Fernand Bouxom trouve l'augmentation un peu excessive.

Jules Duquesne ferait volontiers appel à ceux qui seraient disposés à faire un effort supplémentaire.

Il propose une augmentation de 10.000 francs valable pour tous. Elle est adoptée.

Préparation d'un débat interne sur la situation en Algérie.

Le Bureau du Groupe a prévu un grand débat interne sur les événements en Algérie, qui sera préparé par un exposé d'information. Pour faire cet exposé, il a fait appel à Kenneth Vignes, membre de l'Assemblée de l'Union Française et de la Commission exécutive du MRP. Celle-ci vient d'avoir une longue délibération sur le sujet.

La séance est fixée au mardi 21 février. Elle est ouverte à 14 heures par Robert Lecourt. C'est la 16^e réunion.

En voici le procès-verbal.

Kenneth Vignes évoque l'insécurité et les craintes des Français d'origine européenne, qui expliquent leur nervosité. Il pense qu'un effort militaire est nécessaire, adapté aux conditions locales, orienté vers la pacification. Il croit que l'état de siège est préférable à l'état d'urgence, ce dernier étant plus coûteux en hommes et en argent.

Cet effort est urgent, dit-il. Les fellagha ont en effet fait dire à la masse : « Les Français vont quitter l'Algérie. »

Sur le plan politique, où est la solution ? **L'intégration** ? Ce serait la péréquation économique et sociale (entre la métropole et l'Algérie) et aussi politique. **La Fédération** (franco-algérienne) ? Ce serait bientôt l'indépendance. Mieux vaut une solution tenant compte de la personnalité algérienne, basée sur **l'autonomie**.

Cela supposerait : le collège électoral unique, qui aiderait à combler le fossé entre musulmans et non musulmans ; de nombreux colloques entre les deux communautés ; la libération de nombreuses personnes dites suspectes ; une amnistie des condamnations ; la lutte contre le chômage (chantiers en Algérie, formation professionnelle des jeunes Algériens en France) ; une augmentation des salaires, surtout agricoles ; une réforme agraire ; une réforme fiscale, un plan d'équipement économique ; la scolarisation totale ; la réaction qui convient contre l'aide des pays arabes aux fellagha malgré l'attitude des Etats-Unis.

Second orateur : **Iba Zizen**, membre, lui aussi, de l'Assemblée de l'Union Française.

En Algérie, dit-il, il y a un état de guerre. Il faut y opposer des moyens de guerre. Mais, après la guerre, il faut la détente. Par quels moyens ? Et enfin l'œuvre constructive.

La métropole veut conserver l'Algérie, soit ! Mais elle a un combat à mener à l'intérieur et à l'extérieur. Celui de l'extérieur dépend des Affaires étrangères et de la Défense nationale. Celui de l'intérieur... Comment se présente-t-il ? Il y a les rebelles mais aussi les forces de fidélité ; mais ces dernières sont passées à la passivité. Si l'immobilisme persistait, elles passeraient à la complicité. Il convient donc de réveiller les forces de fidélité. Comment ? Il n'y a pas de conscience algérienne. La masse est à la merci des meneurs. Son réflexe est celui de la solidarité confessionnelle musulmane. Les oulémas en ont joué récemment.

Il y a aussi un réflexe de **solidarité de condition**, fait d'un sentiment d'humiliation, d'injustice contre les Français européens installés en Algérie et leur conception de supériorité et de prééminence ; cette conception existe encore ; elle se montre aujourd'hui dans **les manifestations qui ont accueilli Guy Mollet à Alger ; il y avait là de la peur, mais surtout une volonté de conserver une prééminence.**

Comment remonter ce courant ? Est-ce possible grâce à des conversations avec des interlocuteurs valables ? Non, car il n'y a pas d'interlocuteurs valables en Algérie. La France ne peut pas négocier avec les chefs de la rébellion ; ce serait l'abdication et la fin de l'Algérie. Avec les 61 membres de l'Assemblée algérienne ? Non, car il ne représentent rien.

L'Algérie musulmane est sans cadres ; l'autorité des marabouts et des grandes familles a disparu, au contact de la civilisation européenne.

Alors ? Réfléchissons à un programme tel que celui qui nous est proposé par Kenneth Vignes. L'institution du collège électoral unique en constitue le préalable démocratique et le seul élément de choc. Il redonnerait confiance aux forces de fidélité. Le plan social coûterait cher, certes, mais il est nécessaire. L'élite

musulmane voudrait voir son rôle valorisé, par le moyen de la Fonction publique.

Et la guerre ? Il faut la faire avec intelligence, avec des hommes qui connaissent le pays.

La détente ? Le collège unique, l'intégration dans la Fonction publique des jeunes musulmans et la formation professionnelle en seraient le moteur.

L'œuvre constructive ? Elle doit être humaine, efficace. Elle doit **faire comprendre aux Français d'origine européenne la nécessité d'un changement.**

Dans les derniers jours de février et les premiers jours de mars, **l'inexistence d'une véritable majorité de gouvernement** apparaît clairement dans deux débats voulus l'un par le Gouvernement l'autre par les socialistes et les communistes.

Le premier concerne les trois semaines de **congés payés**. Dans un projet de loi (n° 530), Guy Mollet demande la possibilité de **fractionner, par des arrêts ministériels, en deux ou plusieurs tranches, la période des trois semaines, dans certaines professions.**

Le Groupe MRP en délibère lors de ses réunions du 23 février (la 17^e) et du 28 février (la 19^e), présidées par Robert Lecourt. Son point de vue est exposé en séance publique le 23 février par **Fernand Bouxom** et **Francine Lefebvre**.

Ils contestent l'argument gouvernemental selon lequel le fractionnement serait nécessaire dans l'industrie du bâtiment afin d'éviter un ralentissement de la construction.

Les travailleurs dont la période de congé serait fractionnée, expose **Francine Lefebvre**, ne profiteraient pratiquement pas de la seconde période faute d'avoir les moyens financiers de partir deux fois en congé.

A la réunion du Groupe du 23 février, **Pierre Guillou** (Côtes-du-Nord) note qu'il serait imprudent de pénaliser les entreprises qui ont fait un effort spécial pour leur personnel. **Lucien Nicolas** (Vosges) verrait volontiers l'institution d'une prime correspondant à une semaine de vacances en moins, qui permettrait à l'ouvrier de prendre de vraies vacances durant deux semaines grâce à des moyens financiers suffisants. **Charles Arbogast** (Bas-Rhin) préférerait que l'on laisse au salarié le libre choix entre le fractionnement ou la durée continue.

A l'issue du débat public, Guy Mollet pose la question de confiance sur trois articles et l'ensemble de son projet, le 23 février.

Le Groupe MRP décide de voter la confiance lors de sa réunion du 28 février. **Edouard Thibault** (Gard) explique le sens de ce vote en séance publique. Il montre que la cause de ces quatre scrutins – où le gouvernement l'emporte –, est l'absence d'une majorité cohérente. Le président du Conseil, depuis quatre semaines, explique-t-il, est obligé de gouverner dans l'incertitude faute d'avoir fait appel à une majorité parlementaire et d'avoir passé avec elle un contrat.

Le second événement révélateur de cette absence de majorité porte sur **l'abrogation des lois anti-laïques** » réclamée par la SFIO et le PC.

A la Conférence des présidents du vendredi 24 février, le rapport de la Commission de l'Éducation nationale, établi par le socialiste Cartier, sur les propositions visant à abroger les « lois anti-laïques » est inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée pour le 9 mars, par la conjonction des communistes, des socialistes et des radicaux. Cependant, le Gouvernement et l'UDSR s'abstiennent. Le Troquer lui-même, président de l'Assemblée, a cherché à éviter le scrutin. Que se passe-t-il ?

A la réunion du Groupe MRP du même jour (la 18^e), présidée par Edouard Thibault, **Robert Lecourt** déclare qu'il est engagé personnellement, sur ce sujet, dans des **négociations délicates.**

Jean Cayeux note que l'inscription du rapport Cartier à l'ordre du jour du 9 mars, mais à la fin d'une longue liste de textes, ne sera probablement pas suivie d'effet...

Dès le 22 février, il est vrai, à la Commission de l'Éducation nationale, le radical Ducos a obtenu, avec les voix du MRP et des modérés, qu'elle lui confie le rapport sur la réforme de l'enseignement de préférence au socialiste Maurice Deixonne. En outre, elle a confirmé l'attribution à **Marie-Madeleine Dienesh** de son rapport, repris de l'ancienne législature, sur l'allocation d'études, grâce aux commissaires radicaux, contre le communiste Garaudy. Au surplus, le même jour, la Commission de la Défense nationale a nommé **André Monteil**, rapporteur d'une proposition de résolution communiste et socialiste invitant le Gouvernement à abroger les décrets du 25 janvier 1949 et du 10 octobre 1952 relatifs au régime de l'aumônerie militaire. Enfin, le 23 février, la Commission de l'Intérieur a choisi le radical Arrighi, contre un candidat socialiste, comme rapporteur pour avis des propositions relatives aux « lois anti-laïques ».

Priorité à l'Algérie ? Oui, mais lentement !

C'est cette priorité qu'au nom du Groupe MRP **Maurice-René Simonnet** réclame le 24 février en séance publique, en demandant à l'Assemblée de rejeter le programme adopté le matin même par la Conférence des présidents par 273 voix contre 260.

Il obtient satisfaction par 294 voix contre 281.

Il apparaît ainsi que les radicaux et les UDSR, au sein de la coalition gouvernementale, se désolidarisent de leurs partenaires sur la question scolaire. Pour eux, comme pour le MRP, la priorité c'est l'Algérie...

Du moins est-ce une tendance qui se développe, car il y a encore quelques réticences individuelles chez les radicaux. C'est ainsi que le mendésiste Charles Hernu, après la proclamation du scrutin provoqué par Simonnet, reproche à Guy Mollet ... de ne pas avoir encore trouvé le moyen de faciliter la solution du problème scolaire !

Et quelques jours plus tard, le 29 février, le radical Félix Gaillard réclame l'application de la procédure d'urgence pour la discussion de sa proposition de loi tendant à rétablir le scrutin uninominal pour l'élection des députés. Sur un tel sujet, les radicaux retrouvent leur naturel et font bloc avec les socialistes et une partie de la droite, alors que les communistes font bloc avec le MRP ; la demande de Gaillard est adoptée par 344 voix contre 241 (MRP, IOM, communistes).

Ce scrutin amène **Paul Coste-Floret** à opposer la question préalable à une telle discussion, avec une intervention à la tribune forcément improvisée mais de haute tenue, dans laquelle il rappelle l'urgence d'un débat sur l'Algérie. Il est battu par 333 voix contre 241.

Cependant, ces controverses tacticiennes ne vont rien changer.

Le même jour, en effet, le modéré Montel et le MRP **Pierre de Chevigné**, qui ont déposé des interpellations sur la politique du Gouvernement en Algérie, demandent qu'une date de discussion soit fixée. Le Gouvernement répond qu'il va déposer un projet de loi tendant à lui accorder **des pouvoirs spéciaux sur l'Algérie** et qu'il suggère aux auteurs d'interpellations d'intervenir lors de la discussion de ce projet, probablement le 7 ou le 8 mars.

L'Assemblée donne son accord

Algérie et Maroc : le MRP et Guy Mollet

A la suite des exposés de Kenneth Vignes et d'Iba Zizen, à sa réunion du 21 février, le Groupe MRP entend un troisième exposé introductif, à **sa réunion du 28** : celui de **Daniel Boisdon**, conseiller de l'Union française, ancien président de l'AUF, ancien député du Cher.

Je rejoins Iba Zizen, dit-il, mais je suis encore plus pessimiste que lui. En Algérie, la situation s'aggrave rapidement. Il y a la guerre en Algérie.

Je veux parler de l'évacuation du Fezzan par les forces françaises, prévue pour novembre. Pourquoi cette évacuation qui laissera la frontière ouverte à l'aide extérieure aux fellagha ? Je demande au Groupe MRP de voter contre la ratification du traité franco-libyen ; j'ajoute que l'opération coûterait 1.2 milliard de francs et, chaque année, 600 millions.

Je veux évoquer aussi la frontière sud du Maroc. Les Marocains voudraient la reculer à nos dépens. Or il y a dans cette région des ressources considérables en fer.

Je veux parler ensuite de la rébellion algérienne. L'action de la France n'est pas coordonnée. Je déplore que nos troupes se refusent le plus souvent à sortir de leurs cantonnements. Il faut créer dix départements en Algérie. Il faut permettre au Gouvernement d'agir par surprise, pour des raisons psychologiques. Il faut donc lui accorder des pleins pouvoirs, quel qu'il soit.

Une précision : je suis partisan du scrutin d'arrondissement pour la représentation de l'Algérie à l'Assemblée Nationale, afin d'assurer la représentation des minorités européennes.

A la réunion du Groupe du vendredi 2 mars, ouverte à 14 heures sous la présidence de Lecourt, le général **Antoine Béthouart**, sénateur représentant les Français du Maroc, fait un exposé sur l'évolution des relations franco-marocaines depuis le retour de Sidi Mohammed Ben Youssef sur le trône à Rabat.

La déclaration de La Celle Saint-Cloud (novembre 1955) a satisfait la classe dirigeante du Maroc, dit-il, mais elle a entraîné dans la masse marocaine le sentiment que la France ne commandait plus. Depuis trois mois il y a un vide devant les officiers et les administrateurs français. On risque chaque jour l'insurrection générale. Le problème est d'amener les dirigeants marocains à prendre leurs responsabilités. A ce propos, comment sera interprétée la déclaration gouvernementale d'aujourd'hui ? Pineau, ministre des Affaires étrangères, a dit : « Il n'est pas question d'abroger le traité de Fès mais ce traité est dépassé ». Alors les Marocains parlent de double-jeu français.

Il y a aussi le problème militaire. On note des divergences sur l'emploi des troupes : dispersées ou groupées ?

Il y a les problèmes politiques : l'amertume des Marocains amis de la France et la nécessité de faire l'union des Marocains.

Il nous faut aider le gouvernement marocain, qui ne nous demandera pas beaucoup de choses si nous ne lui demandons pas nous-mêmes des choses par écrit. Il veut sauver la face. Le statut des troupes françaises reste le même. Les accords prévus ne parlent pas de la diplomatie.

Le sultan cherche avant tout à donner l'impression d'un succès qui lui permettrait de parler et d'agir avec autorité dans son pays.

Je note enfin l'action habile que les communistes mènent dans cette affaire.

Pierre de Chevigné (Basses-Pyrénées).- Oui il faut mettre le sultan dans le jeu français. Mais je pense qu'il restera incapable de faire régner l'ordre dans le bled. Il y a aussi des problèmes d'urgent : le sultan attend une indemnité de 750 millions de francs pour son exil à Madagascar... Je suis favorable à la création d'une armée marocaine comme je le fus à la création d'une armée vietnamienne... Je regrette la médiocrité des cadres français du Maroc.

Antoine Béthouart.- N'oublions pas qu'il y a une rivalité entre le Maroc et l'Egypte au niveau international. A mon avis, la France doit jouer aux dépens de l'Egypte, pour aider le Maroc.

Christian Bonnet.- Je crains que les atterrissements de la France en Algérie n'aient des conséquences néfastes au Maroc

Antoine Béthouart.- Les problèmes algérien et marocain sont tout à fait différents, mais régler le problème marocain nous permettrait de régler plus facilement le problème algérien... Les élections « à l'occidentale » ne sont pas compatibles avec la mentalité algérienne. La rivalité des partis ne correspond à rien là-bas. On y veut des notables ; il y a toujours eu une démocratie berbère, par exemple.

Jean Cayeux... Et que penser de la zone espagnole du Maroc ?

Antoine Béthouart... Les Espagnols sont très inquiets ; Ils sont plus compréhensifs à notre égard. Les Marocains veulent l'unité,

mais ils savent qu'ils se heurteront à de grandes difficultés internationales.

Lors de sa 21^e réunion, ouverte le mardi 6 mars à 14 heures, sous la présidence de Robert Lecourt, le groupe délibère sur les **abattements de zone, qui sont encore applicables dans la fixation du montant des allocations familiales** (comme dans le domaine des salaires).

Emile Halbout (Orne) se prononce pour une suppression totale de ces abattements applicables aux allocations. Et cela dans l'intérêt du logement des familles ; c'est le bas niveau des allocations qui pousse les familles à venir s'installer en ville, au besoin en s'entassant dans des taudis.

Il est vivement approuvé par **Pierre Guillou** (Côtes-du-Nord) et par **Charles Viatte** (Jura). **Francine Lefebvre** dit : « Très bien mais je rappelle que le MRP ne l'a pas fait quand il avait le pouvoir ».

Ensuite **Noël Barrot** (Haute-Loire), questeur, fait un exposé sur les mesures prises par le Bureau de l'Assemblée en faveur des députés pour organiser leur vie matérielle. Il traite de leur logement à Paris, du capital-décès, de la salle de culture physique, de l'indemnité et de la retraite.

Jeudi 8 mars à 14 heures, sous la présidence de Robert Lecourt, le Groupe commence l'examen du projet de loi accordant des pouvoirs spéciaux au gouvernement en vue de rétablir le calme en Algérie. C'est sa 22^e réunion.

En préambule, Lecourt rapporte l'entretien qu'il vient d'avoir avec Guy Mollet et Robert Lacoste.

J'y ai recueilli plus d'impression que de précisions, dit-il. Il me semble que Mollet ne serait pas intransigeant sur la date d'expiration de ces pouvoirs ; ceux-ci pourraient être liés à l'existence de son gouvernement. Mollet, en outre, accepte, à propos de leur utilisation, de consulter les groupes qui les auront votés.

Lionel de Tinguy (Vendée) rend compte des travaux de la Commission de l'Intérieur.- Les commissaires socialistes se sont montrés favorables aux pouvoirs spéciaux. C'était amusant. Les radicaux, eux, ont déposé des amendements. Je suis favorable à l'amendement Arrighi donnant le pouvoir de proclamer l'état de siège ; le texte du Gouvernement ne le permet sans doute pas. Un amendement Cayeux prévoyant l'expiration des pouvoirs trois mois après les élections en Algérie (elles n'ont pas pu avoir lieu le 2 janvier), a été repoussé, comme celui d'Arrighi, par 22 voix contre 21. Je pense qu'il faudra le reprendre en séance. C'est pour moi essentiel.

Rendant compte ensuite des travaux de la Commission des Finances, de Tinguy dit qu'il a fait voter un amendement prévoyant l'avis conforme des commissions des Finances (de l'Assemblée et du Conseil de la République) sur les décisions financières. Il mettra l'accent sur l'aide financière de la métropole à l'Algérie.

André Monteil (Finistère) rend compte des travaux de la Commission de la Défense nationale, saisie de l'article 5 relatif au maintien de l'ordre.- Cet article permet la mobilisation en Algérie. Un amendement du modéré Monteil sur la trahison a gêné les socialistes, qui se sont abstenus. L'amendement a été voté.

Iba Zizen, conseiller de l'Union française, revient d'Algérie.- J'ai rencontré Lacoste à Alger ; il s'est montré réceptif au plan du MRP. J'estime nécessaire l'octroi de pleins pouvoirs à tout gouvernement, quel qu'il soit. Le Gouverneur général doit pouvoir faire contrepoids au pouvoir économique et politique des Européens d'Algérie et jouer son rôle d'arbitrage entre les deux communautés ; Je suis favorable à l'extension de la durée des pouvoirs exceptionnels ; Des mesures très dures contre le conservatisme des Européens sont nécessaires pour ouvrir des perspectives à la population musulmane.

Pierre de Chevigné expose les grandes lignes de son interpellation.- Je parlerai en mon nom personnel. Le projet du Gouvernement n'est que de la poudre aux yeux ; il s'agit pour Mollet d'éviter le vote d'un ordre du jour sur l'Algérie. Dans quelques années, on dira que le MRP a toujours fait confiance aux gouvernements qui ont perdu l'Algérie ; la SFIO veut obtenir aujourd'hui une couverture nationale à sa politique d'abandon. La réforme agraire ? Bien sûr, mais on ne

peut plus aujourd'hui circuler dans la campagne algérienne. Les mesures envisagées par le gouvernement sont excellentes en soi mais malheureusement inactuelles. Il faut en Algérie : 1° un quadrillage par le contingent, plus nombreux grâce à une mobilisation ; 2° une contre-guerrilla, faite par l'armée de métier, grâce à un recrutement intensif, avec des moyens financiers. Je souhaite que le MRP ne laisse pas aux poujadistes le monopole de l'intérêt pour l'Algérie. Le pays n'a guère envie de se battre en Algérie mais il ne pardonnera pas à ceux qui auront été associés à sa perte.

André Monteil.- Je pense que Mollet, Lacoste et Lejeune (qui a le titre de secrétaire d'Etat aux Forces armées-Terre, chargé des Affaires algériennes) veulent prendre le virage nécessaire sur les moyens militaires mais qu'il leur faut prendre des précautions oratoires. Voici, résumé, ce que nous a dit Lejeune à la Commission de la Défense nationale :

- en février 1956, il y avait 7.000 rebelles permanents en Algérie, pas tous armés ; en plus, des supplétifs, recrutés sur place et par intimidation ;
- en face, 195.000 hommes, dont 7500 gendarmes ;
- mais les troupes françaises manquent de renseignements car la population est terrorisée ;
- le moral des rapatriés d'Indochine est mauvais ;
- le contingent a besoin d'adaptation mais il est courageux ;
- l'armée souhaite être plus soutenue par le pays ;
- les soldats musulmans de l'armée française sont soumis à la propagande rebelle et souvent ils désertent à l'occasion d'une permission.

Lejeune veut valoriser les effectifs : officiers des Affaires indigènes ; officiers musulmans, très efficaces ; égalisation des primes ; logement des familles des officiers musulmans. Il prétend avoir adopté les solutions réclamées par de Chevigné. Il veut alléger le matériel, améliorer les moyens en camions, automitrailleuses, hélicoptères.

En conclusion, je dirai que je suis moins pessimiste que de Chevigné, moins optimiste que Max Lejeune, qui est gêné par les positions de ses amis socialistes. Et le rôle du MRP, me direz-vous ? Ne pas jouer la politique du pire mais inciter le Gouvernement à donner plus qu'il n'offre, en le soutenant, avec vigilance.

Vendredi 9 mars, à 14 heures, Robert Lecourt ouvre la 23^e réunion du Groupe, où va se poursuivre le débat sur l'Algérie, ouvert la veille.

André Monteil expose les grandes lignes de son projet d'intervention en séance publique sur l'article 5 relatif au rétablissement de l'ordre ; il posera des questions sur la portée exacte des déclarations de Mollet et de Lacoste : mobilise-t-on ou démobilise-t-on ? A-t-on une volonté politique à Paris ? Si c'est non, les musulmans resteront dans la terreur et assisteront à la guerre sans prendre parti. Il est favorable à l'envoi en Algérie des troupes françaises incorporées dans les divisions de l'OTAN.

René Penoy (Ardennes).- Je réclame pour les jeunes recrues un entraînement préalable à leur envoi en Algérie.

Kenneth Vignes, conseiller de l'Union française... Je redoute que ce débat public ne donne des renseignements précieux aux rebelles.

André Monteil.- Ce que je dis ici, je le retrouve très vite dans les journaux.

Iba Zizen, conseiller de l'Union française.- Oui, attention aux affaires de désertion ! En parler à la tribune peut avoir de fâcheux effets psychologiques.

Robert Lecourt donne lecture du projet gouvernemental et rappelle quels sont les principaux amendements déposés.

Le Groupe donne son avis sur ces amendements.

André Colin trouve maladroit l'amendement Arrighi sur l'état de siège. Il traite des amendements politiquement importants déposés devant la Commission des Finances. Il en discute avec Monteil, F. Lefebvre, Lacaze, Dorey (Belfort). Il dit que le projet est anti-

constitutionnel, dans la mesure où il ouvre au Gouvernement des crédits illimités.

Le Groupe décide de voter l'article additionnel prorogeant le mandat des députés d'Algérie sortants (cet article sera rejeté en séance par 305 voix (communistes, socialistes et radicaux) contre 278 (dont le MRP).

A la fin de la discussion des articles en séance publique, Guy Mollet pose quatre fois la question de confiance (la quatrième sur l'ensemble du projet).

Le scrutin est fixé au lundi 12 mars.

Ce jour-là, le Groupe MRP se réunit à 14 heures, sous la présidence d'Henri Lacaze, pour en délibérer ; c'est sa 24^e réunion.

Robert Lecourt.- Je pense que le MRP doit se prononcer en fonction des textes et de l'utilisation que peut en faire le Gouvernement. Cela dit, j'estime que le MRP doit voter pour. Toute la presse, même la presse modérée, est favorable au vote pour, car il s'agit des pouvoirs nécessaires pour rétablir la situation en Algérie qui en dépendent. J'indique que Bidault m'a dit qu'il voulait intervenir en séance publique pour « dire ce que le MRP pense en général ». Je lui ai répondu en lui demandant de parler « au nom du Groupe » ; il a accepté.

Fernand Bouxom.- Je suis inquiet. Bidault n'a pas assisté aux réunions que le Groupe a consacrées à l'Algérie. De plus, Bidault, en raison de l'affaire du Maroc, est l'orateur MRP le plus inopportun pour traiter de l'Afrique du Nord. Le Groupe MRP a déjà beaucoup supporté d'ennuis en raison de la position de Bidault sur l'Afrique du Nord.

Robert Lecourt.- Je souhaite une seule explication de vote. Je comprends Bouxom mais je lui dis que l'intervention préparée par Bidault est conforme aux sentiments du Groupe.

Pierre Pflimlin.- Je signale que Bidault est enclin à voter contre la confiance.

Bidault arrive à la réunion.

Fernand Bouxom.- Je redis ce que je viens de dire avant l'arrivée de Bidault.

Georges Bidault.- J'éprouve moi aussi des scrupules. Je ne peux pas renier ce que je pense de l'Afrique du Nord. Il faut voter la confiance mais sans enthousiasme. Le MRP donne au Gouvernement les moyens qu'il donnerait à tout gouvernement dans le but de sauver l'Algérie. Je rappelle le mot de Briand : « Debout les classes ! » Il faut que les jeunes sachent à quels sacrifices ils sont destinés. C'est le sort de la nation qui est en jeu. Il faut au MRP un langage de fermeté et de courage. Qu'en pense le Groupe ?

Pierre de Chevigné.- J'estime qu'en pensant surtout au prochain gouvernement, celui qui suivra celui-ci, le MRP laisse la situation s'aggraver en Algérie. Je ne crois pas à l'espoir que le MRP met dans le Gouvernement Mollet ; le MRP croit qu'il prendra les mesures nécessaires. A mon avis, l'effort militaire se réduira à une augmentation de 10%. Je ne suis pas favorable au vote de la confiance. Le MRP ne doit pas être dupe et aveugle. Pour pousser le Gouvernement à agir, nous devons nous abstenir.

Fernand Bouxom.- Je pense au contraire que seul un gouvernement socialiste, avec l'appui des groupes « nationaux » peut faire une ligne de résistance en Afrique du Nord. La SFIO dans l'opposition, ce serait la catastrophe en Algérie. Le MRP doit voter pour, sans réserves, en se référant aux déclarations du Gouvernement. Le Gouvernement socialiste, muni de pouvoirs, devra agir, sinon il sera indéfendable. Nous pouvons juger le Gouvernement aujourd'hui en nous basant sur ses déclarations.

Edouard Moisan.- Je ne comprends pas de Chevigné. Je pense qu'il est impossible d'obtenir plus de précisions de la part de Guy Mollet. Je demande à de Chevigné quelle solution il prévoit pour résoudre une crise ministérielle ouverte aujourd'hui. Je lui indique que le Bureau du Groupe ne pense pas au futur gouvernement ; d'autres sans doute y songent.

Pierre de Chevigné.- Je veux préciser ma pensée : nous n'avons pas à nous solidariser avec l'action actuelle du Gouvernement.

Paul Gosset (Nord).- Je suis favorable au vote pour. Je partage certaines inquiétudes de Pierre de Chevigné, notamment sur l'habitude prise par le MRP de penser à des gouvernements futurs hypothétiques. Mais le MRP doit montrer sa volonté de faire l'union

des partis et de la nation. Il doit mettre fin au petit jeu auquel il se livre comme les autres. A quoi servent les entretiens Guy Mollet-Robert Lecourt ? A rien de profond !

Francine Lefebvre.- Le MRP devrait être modeste au sujet de l'Afrique du Nord. Galvaniser le pays ? Oui mais c'est insuffisant. Que faut-il défendre en Algérie ? Les intérêts de certains ou la civilisation, la paix française ?

Joseph Fontanet (Savoie).- L'orateur du MRP doit se placer au dessus du Gouvernement et au dessus des partis.

Paul Coste-Floret (Hérault).- C'est aussi mon avis. Il faut que le Gouvernement ait une forte majorité nationale. Il faut faire appel à l'effort militaire, qui se fera car il est nécessaire.

Robert Lecourt.- Je répondrai à Gosset après la réunion.

Le Groupe décide à l'unanimité moins une abstention : 1° de voter la confiance ; 2° de confier à Bidault la charge de parler en son nom « en tenant compte des observations faites dans le débat qui vient d'avoir lieu ».

En séance publique, la demande de confiance est contenue dans quatre scrutins. Le Gouvernement l'emporte largement. Dans le quatrième scrutin, qui porte sur l'ensemble du projet de pouvoirs spéciaux il obtient 455 voix contre 76.

Le vote est personnel. Sur les 73 membres du Groupe MRP, 66 participent au scrutin : 65 votent la confiance, Pierre de Chevigné vote contre.

Les votes « contre » réunissent 23 modérés, 1 MRP, 1 radical, 1 Républicain social, 48 poujadistes, 2 non inscrits. Les communistes votent « pour ». « Notre vote, explique Jacques Duclos, président du Groupe, est destiné « à consolider toutes les possibilités de développement de l'unité d'action entre communistes et socialistes ».

Politique agricole et viticole : le premier rôle pour le MRP

Réuni le mardi 13 mars à 14 heures sous la présidence de **Robert Lecourt** (25^e réunion), le Groupe MRP délibère sur la situation de l'agriculture et de la viticulture, qui va faire l'objet d'un long débat en séance publique, basé sur une série d'interpellations.

René Charpentier (Marne).- Je crains le développement d'un mouvement agricole de tendance politique, organisé par Dorgères et Blondel. J'estime qu'aujourd'hui « l'agriculteur exploitant moyen » se trouve dans une situation bien plus précaire que « l'ouvrier moyen ». J'insiste pour obtenir une détaxe des engrais azotés et du carburant ; l'essentiel, c'est une baisse de 25% sur les engrais azotés. Faute de ces mesures, nous aurions un retour au malthusianisme.

Henri Lacaze (Tarn-et-Garonne).- Le paysan a le sentiment d'être mis à l'écart dans notre société. Prenons conscience des conséquences des gelées récentes, qui constituent une véritable catastrophe. Le paysan comprend mal que l'Etat ne trouve pas d'argent pour ses problèmes alors qu'il en trouve pour d'autres catégories.

Louis Orvoën (Finistère).- J'appuie Lacaze. Les jeunes paysans ont du mal à rembourser les prêts du Crédit agricole.

Joseph Rey (Haut-Rhin).- J'approuve mes deux collègues.

Alexis Méhaignerie (Ille-et-Vilaine).- La catastrophe est manifeste. Tout a été détruit par le froid. Les paysans ont des graves difficultés de trésorerie. Je suis favorable à une détaxation des cotisations sociales.

Henri Lacaze.- Cette dernière proposition est dangereuse.

Pierre Gabelle (Loiret).- Allongeons les délais de remboursement des prêts.

René Charpentier.- C'est déjà décidé.

Henri Lacaze.- Que le MRP étudie un règlement d'ensemble du problème des calamités agricoles !

Robert Lecourt résume le débat : le Groupe veut que l'ordre du jour final du débat public contienne un paragraphe sur les gelées et un autre sur la politique générale agricole.

Dans la matinée du même jour, en séance publique, Alexis Méhaignerie et Léon Jégorel (Morbihan) développent leurs interpellations. Dans l'après-midi, André Monteil (Finistère) demande au Gouvernement de combler le retard pris dans l'électrification des campagnes en Bretagne.

Interviennent aussi dans le débat, au cours des nombreuses séances consacrées à l'agriculture, René Charpentier, Maurice Lucas, Joannès Dupraz, Robert Buron, Maurice-René Simonnet, Louis Orvoën et Paul Coste-Floret (sur la viticulture).

En vue de la clôture du débat, **Paul Ihuel**, en collaboration avec les commissaires MRP de l'Agriculture et le Bureau du Groupe, a préparé un ordre du jour complet et explicite. Son intérêt est apprécié par la plupart des autres groupes, au point que leurs représentants se réunissent le 16 mars, à la faveur d'une suspension de séance, et décident d'en faire un texte commun sous leurs signatures : celles de Lalle, Indépendant, président de la Commission, Charpentier (MRP), Rincet (SFIO), Martin (radical), Vassor (Paysan), Bricout (Républicain social) ; ce texte « miracle » est alors voté par l'Assemblée par 588 voix contre 3 (le scrutin intervient dans la nuit du 16 au 17 mars).

Vote de l'investiture du président du Conseil et participation au gouvernement : qui, au MRP, décide ? Et rapports entre les deux groupes MRP.

Question récurrente et jusque là jamais réglée clairement... Le Bureau du Groupe l'a étudiée et il soumet ses premières conclusions au Groupe à cette réunion du 13 mars 1956.

Henri Lacaze les expose ; en précisant qu'elles n'ont pas encore été soumises à la Commission exécutive ni au Groupe du Conseil de la République. En conséquence, il demande au Groupe non pas une décision mais son sentiment sur un projet. A savoir :

1° *chacun des deux groupes peut assister aux délibérations de l'autre, à titre consultatif ;*

2° *une délibération commune des ateliers des deux groupes a lieu sur les problèmes importants ;*

3° *les bureaux assistent aux travaux du bureau national en cas de crise (ministérielle) ;*

4° *s'agissant de la participation du MRP à un nouveau gouvernement, la décision est prise par le Mouvement, c'est-à-dire par les deux groupes et la Commission exécutive ensemble, à l'occasion d'un vote commun, à bulletins secrets ;*

5° *en cas d'investiture sans participation, le Groupe MRP de l'Assemblée prend sa décision, dont il est seul responsable devant le pays, mais après une délibération commune des deux groupes et de la Commission exécutive et de deux scrutins secrets, l'un formulé par la Commission exécutive, l'autre par le Groupe du Conseil de la République, les chiffres n'étant pas annoncés ; c'est seulement à ce moment-là que le Groupe de l'Assemblée émettra son vote secret et décisif.*

Edouard Moisan formule des réserves à l'égard d'un vote secret sur la participation.

Jean Cayeux parle du risque de conflits graves, par exemple la situation créée par un vote du Groupe opposé au vote de la Commission exécutive.

Selon **Fernand Bouxom**, les chiffres des scrutins devraient être communiqués aux groupes. Il approuve les principes du projet.

Après des observations de Moisan, Francine Lefebvre et Lecourt, le Groupe adopte les principes du projet, Lacaze, qui préside, retenant pour étude la demande de Bouxom.

Traite des blanches et « départs avec contrat » : Francine Lefebvre contre Gilbert Jules.

Par le moyen d'une question orale (déposée le 28 février), Francine Lefebvre (Seine) a interrogé le ministre de l'Intérieur, Gilbert Jules, sénateur radical, sur la disparition chaque année de

milliers de femmes pour des destinations que la police doit connaître... et dont on ne parle jamais.

Le ministre lui répond en séance publique le 16 mars ; il oppose un démenti formel aux affirmations de Francine Lefebvre, qui, scandalisée, lui réplique avec une extrême vigueur. Vous ne pouvez pas ignorer ces disparitions, lui dit-elle en substance, puisque de nombreuses plaintes ont été déposées par les familles. Peut-être, effectivement, les femmes sont-elles consentantes lorsqu'il y a contrat (de barmaid, de figurante, de mannequin ou de serveuse) mais généralement elles ne sont pas suffisamment averties. D'après le Service des recherches dans l'intérêt des familles, de 1945 à 1954, sur 181.715 personnes recherchées, 58.953 seulement ont été retrouvées ; 122.762 ne l'ont pas été et ce sont en majorité des femmes ou des jeunes filles.

La députée de la Seine réclame, au nom du Groupe MRP, prêt à faire ouvrir un débat, avec conclusion, à l'Assemblée : une surveillance renforcée dans les gares, les ports et les aéroports, la création d'un corps d'assistantes de police, le contrôle du nombre des Françaises qui vivent en Amérique du Sud, la ratification de la Convention de 1949 contre la traite des êtres humains, à laquelle le ministère de l'Intérieur (réservé, de fait, à des radicaux ou des socialistes) s'oppose parce que la loi de 1946 n'a pas été appliquée en Algérie.

L'esclavage des femmes, conclut Francine Lefebvre, devant une Assemblée où pèse encore lourdement le machisme, est intolérable dans un pays civilisé.

A la 26^{ème} réunion du Groupe, tenue le vendredi 16 mars à partir de 14 heures sous la présidence d'Edouard Moisan, on délibère sur une série de textes concernant les congés payés, la détaxation des produits de consommation courante, le paiement de la journée du 2 janvier (jour des élections législatives) aux salariés, à la charge de l'Etat, la prestation maladie pour les personnes âgées, les expulsions de locataires. **André-François Mercier** (Deux-Sèvres) y annonce qu'il fonde un **groupe d'amitié France-Vietnam** ;

Le mardi 20 mars, à 14 heures, **Robert Lecourt** ouvre la 27^e réunion du Groupe, consacrée au **projet de loi-cadre déposé par Gaston Defferre, ministre socialiste de la France d'outre-mer, en vue de faire évoluer la décentralisation outre-mer et la participation des peuples d'Afrique Noire à l'exercice des pouvoirs locaux**.

C'est Georges **Le Brun Kéris**, conseiller de l'Union française, qui fait le rapport introductif. Il trouve dans le texte beaucoup d'imprécisions. Il regrette le retard prévu pour l'application du collège électoral unique. Techniquement, il considère le projet comme mauvais et même ridicule. Politiquement, en revanche, il y trouve des formules qui plaisent aux populations d'outre-mer et qu'il serait difficile au MRP de combattre.

Robert Buron.- Les idées principales du projet sont celles qu'ont formulées successivement Pflimlin, moi-même et Teitgen au ministère de la France d'outre-mer de 1952 à 1955. Defferre a repris nos têtes de chapitre, mais le contenu des chapitres est plus discutable. La présentation de la réforme est habile à l'égard du MRP, dont les entreprises successives dans ce domaine n'ont pas abouti en raison de la longueur du circuit parlementaire. On lui propose aujourd'hui des lois-cadres. J'estime que, dans son état actuel, le projet Defferre est inconstitutionnel dans tous ses principes. Certains décrets d'application seront donc peut-être refusés et les Africains, après l'espoir, seront déçus. Cela dit, le MRP sera obligé de faire un procès de tendance à l'exposé des motifs qui peut se résumer ainsi : il faut lâcher aujourd'hui car la

situation devient dangereuse. Il faut rappeler que le MRP a demandé cette réforme il y a plusieurs années déjà.

Que propose Defferre ? La généralisation du collège unique mais **après** l'installation des conseils de gouvernement et l'élargissement des pouvoirs des assemblées territoriales. Son objectif ? Attendre la réélection de quelques sénateurs d'origine européenne !

Au sujet des conseils de gouvernement, je redoute des obstacles de la part du Conseil d'Etat. Leur composition ? Aujourd'hui, cinq représentants de l'assemblée territoriale, quatre fonctionnaires et le gouverneur, président. Dans le projet, un fonctionnaire de moins, mais les cinq représentants des élus seraient choisis par le gouverneur. Quelle sera la responsabilité de ces conseils ? Le projet n'est pas clair à ce sujet ; C'est le point délicat. En cas de conflit entre le conseil, le gouverneur et l'assemblée, comment tranchera-t-on ? Le ministre ? Si oui, à quoi servirait la réforme ?

La séparation des services territoriaux et des services généraux n'est pas claire dans le texte Defferre ; elle l'était dans le texte Teitgen...

J'aimerais savoir pourquoi Houphouët-Boigny (ministre délégué à la présidence du Conseil) n'a pas signé ce texte.

Juridiquement, le projet est mauvais ; politiquement, le MRP ne peut éviter de le voter.

La séance est suspendue pour quelques communications : à sa demande, Robert Lecourt et Maurice Schumann sont allés voir Pineau, ministre des Affaires étrangères ; entretien avec Le Troquer sur la désignation des candidats à l'AUF.

La séance est reprise.

Pierre-Henri Teitgen.- Le projet donne les pleins pouvoirs au Gouvernement pour réformer l'Union française ; Il consacre ainsi la déchéance du régime parlementaire. Mais il faut réformer l'Union française ou la perdre.

Le projet du MRP était volumineux ; avec celui de Defferre, on peut tout faire, aussi bien la politique du MRP que rien du tout.

Quel est le point fondamental ? La compétence des nouvelles institutions. Locale ou non ? Si la compétence locale n'est pas absolue, on décevra les populations, qui voudront prendre autorité sur les services d'Etat.

Il faut distinguer entre les services d'Etat et les services territoriaux, c'est fondamental. Or le projet n'en dit rien. En outre, il faut décentraliser les fédérations de l'AOF et de l'AEF, sinon on ne donnera aux territoires rien de plus de ce qu'ils ont actuellement.

En plus, il faut une révolution financière : 1° prise en charge par l'Etat des fonctionnaires d'Etat (actuellement à la charge des territoires) ce qui, politiquement serait bon pour l'unité de l'ensemble (coût : 25 milliards de francs) ; 2° prise en charge par l'Etat des subventions d'équilibre aux territoires (coût : 10 milliards). Voilà les conditions d'équilibre du projet.

Pierre de Chevigné.- J'approuve l'exposé de Teitgen. En particulier sur la nécessité d'une décentralisation. Je pense intervenir en séance sur les conseils du gouvernement ; le projet va trop loin ou pas assez. J'accepterais au besoin des gouvernements dans les territoires mais à la condition qu'ils en assument toutes les responsabilités et tous les risques. Je redoute la nomination des fonctionnaires locaux par des membres « partisans » des conseils ; on aurait une lutte de clans. Le projet laisse ses responsabilités au gouverneur mais lui enlève ses pouvoirs.

Robert Lecourt.- Je constate l'accord du Groupe sur ces points.

Le Groupe MRP va poursuivre cette discussion **le jeudi 22 mars** à sa 28^e réunion, ouverte à 14 heures sous la présidence de **Robert Lecourt** (après l'examen d'un texte sur le Fonds national vieillesse, créé par Pflimlin et Bacon et dont la SFIO, depuis que Mollet est à Matignon, cherche à récupérer le mérite).

Une histoire invraisemblable mais vraie...
CELLE DU COLLEGE UNIQUE EN AFRIQUE NOIRE
... oubliée ou ignorée même par des universitaires

Comment rompre avec la politique d'assimilation – dépassée -, en Afrique Noire et par quoi la remplacer, c'est l'idée puis le projet de trois ministres MRP successifs de la France d'outre-mer : Pflimlin (Gouvernement Pinay en 1952), Buron (Gouvernement Mendès-France en 1954) et Teitgen (Gouvernement Edgar Faure en 1955).

Le 29 novembre 1955 Pierre-Henri Teitgen passe à l'acte : il dépose un projet de loi (n° 11.989) « relatif aux services territoriaux dans les territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun ». L'objectif est de consacrer la personnalité des territoires aux niveaux juridique, politique, administratif et économique. Dans cette perspective, le projet tend à donner à des autorités locales, territoriales, représentatives des populations, la gestion et la maîtrise des intérêts propres de ces territoires et des services territoriaux qui représentent ces intérêts particuliers et locaux.

Conscient qu'une telle révolution dans les traditions françaises exigera beaucoup d'autorité, le ministre qui est aussi président national du MRP, sollicite l'avis du Conseil d'Etat sur la possibilité, pour le Gouvernement, d'obtenir du Parlement des pouvoirs spéciaux. La réponse est non. De toute façon, en novembre 1955, l'actualité c'est l'approche d'une dissolution de l'Assemblée Nationale. Il ne peut être question d'ouvrir un débat au Parlement sur une réforme d'une telle ampleur...

A son arrivée au ministère de la France d'outre-mer, en février 1956, le socialiste Gaston Defferre découvre le projet de Teitgen, son prédécesseur. Il le trouve excellent. Et faute d'avoir un texte meilleur sous la main, soit dans le programme de la SFIO, soit dans celui du Front Républicain, il décide sagement de le reprendre à son compte. Toutefois, à l'égard de ses amis, il évite de reconnaître qu'il fait un emprunt à l'extérieur de la famille et il tente de faire preuve d'originalité, non pas sur le fond car c'est impossible, mais sur la procédure qui va conduire à l'adoption de la loi : il dépose un projet limité à quelques articles, dont l'objectif est d'obtenir du Parlement tous les pouvoirs pour réaliser la réforme. Dans ce domaine, il a plus de chance que Teitgen : le Conseil d'Etat lui accorde cette facilité.

Le Groupe MRP n'est pas dupe. Il en est plutôt amusé ; tout en mesurant le risque de deux fautes graves dans cette entreprise, qui déplaît fortement à la majorité des radicaux et aux Républicains sociaux (ex-RPF) : le faux semblant et l'équivoque.

En séance publique, le 20 mars 1956, dans la discussion générale du projet Defferre, **Pierre-Henri Teitgen** décourage à l'avance toutes les manœuvres possibles en exposant les « trois révolutions préalables » dont le texte ne dit rien :

- la distinction entre les services de l'Etat et les futurs services territoriaux afin d'assurer aux futurs conseils de gouvernement des pouvoirs réels ;
- la modification des rapports financiers entre les territoires et la métropole car, sans ressources propres dont ils pourraient disposer librement, les futurs conseils de gouvernement seraient de même privés des moyens nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- dissocier les fédérations actuelles, trop massives (AOF, AEF) sur les plans administratif et politique, en sorte que chaque territoire devienne une unité politique et administrative.

Ces très grandes réformes faites, poursuit Teitgen, il faudra définir

- les services d'Etat, c'est-à-dire les services de souveraineté, qui devront rester sous l'autorité exclusive du Parlement et du Gouvernement de la République française ;
- et les services territoriaux, soumis complètement à l'autorité des conseils de gouvernement

Ce discours de Teitgen a une valeur historique dans le dossier de l'évolution du Parlement français dans le domaine de la décolonisation. On le trouve au Journal Officiel – Débats du 21 mars 1956, pages 1072 à 1076.

Dès la discussion de l'article 1^{er}, **Robert Buron** défend deux amendements déposés par Teitgen :

- les futurs conseils de gouvernement seront chargés notamment de l'administration des services territoriaux ;
- les futures assemblées territoriales seront dotées d'un pouvoir délibérant élargi, notamment pour l'organisation et la gestion des services territoriaux.

Gaston Defferre accepte ces deux amendements, car il ne peut pas faire autrement. Mais leur adoption accroît l'embarras et l'hostilité des radicaux et des Républicains sociaux, membres à part entière du Front républicain. Au point qu'il est amené à leur faire des concessions sur un autre point : l'élection des futures assemblées territoriales. Quand aura-t-elle lieu ? Au collège unique ou non ?

C'est sur ce point que la vérité, toute la vérité, va éclater.

L'article 11 du projet prévoit que l'élection des assemblées territoriales aura lieu au collège unique « dès que les conseils de gouvernement et les conseils de circonscription auront commencé à fonctionner dans les territoires concernés ». La ficelle est énorme ! **Ce serait demander à des assemblées élues au double collège de désigner les membres des nouveaux conseils de gouvernement !** Teitgen dénonce formellement cette manœuvre lors de la séance des 21 mars (JO du 22 mars 1956, pages 1113 et 1114). En fait, il s'agit du compromis que **Gaston Defferre** a conclu à l'avance avec les radicaux et les Républicains sociaux, soucieux d'assurer la réélection de leurs sénateurs d'Afrique Noire renouvelables en juin 1958, grâce au maintien jusqu'à cette date d'assemblées locales élues au double collège (où les Africains sont minoritaires).

Ce n'est pas très glorieux ! La Commission des TOM impose à son rapporteur, le socialiste Alduy, de demander, comme Teitgen, l'application du collège unique dès le prochain renouvellement des assemblées territoriales. Et, dans la nuit du 22 au 23 mars, les élus africains, IOM et RDA, interviennent avec vigueur dans le même sens. On a l'impression, à l'Assemblée, que la manœuvre – dirigée désormais par le député radical Pascal Arrighi – va échouer.

On se trompe. Au nom du Groupe communiste, M. Cordillot, député de l'Yonne, annonce que ses amis voteront l'amendement Arrighi (amendement au rapport de la Commission) tendant à reprendre le texte du Gouvernement « afin d'assurer l'application rapide du projet » (J.O. du 23 mars 1956, page 1204). Mon œil ! En vérité, les élus du Front Républicain, réunis avec les communistes, viennent d'émettre un vote typiquement « colonialiste ». L'amendement Arrighi est voté.

A la fin du débat, le 22 mars, l'ensemble du projet est adopté par 466 voix contre 99 (poujadistes et la moitié des modérés). Le Groupe MRP vote pour, avec une explication de **Robert Buron** qui se résume ainsi : le MRP voudrait bien que les sacrifices qui lui sont imposés au sujet du collège unique soient utiles, c'est-à-dire que l'espoir des populations africaines soit rapidement satisfait.

Ce 22 mars, le Groupe MRP tient sa 28^e réunion, à partir de 16 heures, sous la présidence de **Robert Lecourt**. Il délibère sur le vote qu'il doit émettre sur l'ensemble du projet Defferre « version colonialiste » avec mention du double collège.

Robert Buron.- La grosse difficulté reste le collège unique. La SFIO a passé un accord avec les gaullistes. Le MRP n'a pas à modifier sa position. Si Monsieur Defferre se fait tourner sur sa gauche, tant pis pour lui ! Le Gouvernement peut l'emporter sans poser la question de confiance, grâce aux voix communistes. Faire voter les communistes contre l'application immédiate du collège électoral unique en Afrique Noire, c'est pour le moins amusant !

Lionel de Tinguy.- Devant la Commission des Finances, Defferre a été très critique pour ses prédécesseurs à la France d'outre-mer. Je ne suis pas favorable au vote de l'ensemble du projet. Si la SFIO veut nos voix, qu'elle les sollicite ! Au demeurant, je n'ai pas confiance dans ce gouvernement pour appliquer cette loi.

Jean-Marie Louvel (Calvados).- J'estime nécessaire que la Commission des Finances soit appelée à donner un avis conforme sur les décrets d'application.

Joannès Dupraz (Indre-et-Loire).- Je rejoins de Tinguy.

Robert Buron.- Je comprend vos soucis mais je vous rappelle que Teitgen, dans le gouvernement précédent, a déjà demandé que les dépenses nécessaires soient faites. Sur le plan politique, le MRP peut-il refuser de voter l'ensemble ? Non !

Edouard Moisan.- C'est bien mon avis. Teitgen lui-même est pour. Si nous le refusons, que penseraient les Africains ?

Lionel de Tinguy.- Le sort de la France est engagé par les événements actuels. Quand allons-nous donner le coup d'arrêt ? Tout s'en va ! Je déplore l'absence d'une politique du MRP pour l'outre-mer.

Jean-Marie Louvel.- Je partage les craintes de de Tinguy. Le MRP veut-il voter les pleins pouvoirs à un gouvernement où il n'est pas ?

Francine Lefebvre.- Je rejoins Buron et Moisan : le MRP ne doit pas se couper des Africains.

Joannès Dupraz.- J'approuve Louvel.

Jean Cayeux (Seine).- Je rejoins Francine Lefebvre.

En conclusion, le Groupe décide de voter l'ensemble du texte par 22 voix contre 3 et 3 abstentions.

Volte face

Volte-face

En faisant adopter l'amendement « colonialiste » de Pascal Arrighi pour reporter à plus tard l'application du collège unique, les socialistes et les communistes ont mal mesuré les moqueries et l'humeur chez les Africains-, que leur vaut ce vote contradictoire avec leurs affirmations sur l'émancipation des peuples de l'Afrique Noire. Ils en viennent bientôt à demander à Defferre de rectifier le tir à l'occasion de la deuxième lecture du projet. Ils se rendent compte qu'ils ont poussé le bouchon un peu loin. Au surplus, le Conseil de la République, où l'idée de décolonisation n'est pourtant pas de mode, leur donne une leçon quand il examine le texte, le 13 juin : il se prononce pour l'institution immédiate du collège unique sur un amendement de M. Haidara, sénateur IOM du Soudan.

Cette deuxième lecture à l'Assemblée Nationale (vote définitif) intervient le **19 juin**. Et, fermement mais avec discrétion,

communistes, socialistes et 54 radicaux sur 60 votent l'institution immédiate du collège unique pour l'élection des assemblées territoriales, appelées ensuite à désigner les membres des conseils de gouvernement. Le résultat est massif : **446 voix pour, 98 contre** (41 poujadistes, 55 modérés sur 97, 2 non inscrits).

Parmi les radicaux, Arrighi s'est fait mettre en congé.

Chez les 22 Républicains sociaux, c'est la débandade. Chaban-Delmas et Lemaire, membres du Gouvernement, votent pour (ils y sont bien obligés) avec deux élus africains : Arrabi El Goni et Ouadraogo Kango ; Triboulet, président du Groupe, s'abstient volontairement ; les 17 autres ne prennent pas part au vote.

Ce scrutin – où le vote n'est pas personnel et où chaque groupe fait donc voter ses absents -, est intéressant sur la place et la représentation du Front Republicain à l'Assemblée nationale :

- parmi les députés élus avec l'étiquette ou du moins le soutien du Front Republicain, ils sont 174 à voter pour (sur 595 députés) ;
- parmi les autres, ils sont 122.

Leçon : pour appliquer sa politique outre-mer, le Front Republicain a besoin de l'aide d'une grande partie de ceux qu'il a combattus.

Parmi les 74 membres du groupe MRP, 66 ont voté pour ; Christian Bonnet et Pierre de Chevigné se sont abstenus volontairement ; Colin, A. Coste-Floret, Lucas, Mercier, Sauvage et Villard étaient absents par congé.

Remise des pendules à l'heure

La loi cadre sur les territoires d'outre-mer, dite loi Defferre, est promulguée le 23 juin 1956 sous le numéro 56-619.

Grâce à la bienveillance de certains intellectuels de gauche, le Front Republicain réussit à s'en attribuer le mérite. Et cette légende va durer...

Au point que l'on vit, au fil du temps, certaines personnes de bonne foi tomber dans le piège. Tel Frédéric Turpin, jeune universitaire, qui, intéressé par les relations de la France avec les peuples d'outre-mer, venait-il y a dix ans-, d'achever une étude brillante sur la politique du MRP outre-mer. Le 10 décembre 1996, au colloque « Regards sur le MRP » organisé au Palais du Luxembourg par l'Amicale du MRP, il présentait le rapport sur « le MRP et l'outre-mer. ». Il y expose qu'à partir du milieu des années 50, le MRP est engagé sur la voie de la décolonisation, notamment pour l'Afrique Noire, et il appuie ses propos sur l'approbation du projet de loi Defferre par le Groupe MRP en 1956. Pas un mot en revanche sur le projet Teitgen de 1955, pas un mot non plus sur la comédie parlementaire jouée en mars 1956 par le Front Republicain associé aux communistes !

Ce qui nous amena, dans une courtoise intervention, à remettre les pendules à l'heure (voir France-Forum, n° spécial 316, année 1997, pages 73 et 80).

J.P.